

# Cahier Spécial des Charges GIN170101T-10073

Marché de « fourniture des équipements informatiques complémentaires des centres d'état civil et des partenaires du projet de digitalisation de l'état civil guinéen »

Procédure Ouverte

Code Navision: GIN170101T

Agence belge de développement

enabel.be

# Table des matières

1	Généralités	5
1.1	Dérogations aux règles générales d'exécution	5
1.2	Pouvoir adjudicateur	5
1.3	Cadre institutionnel d'Enabel	5
1.4	Règles régissant le marché	6
1.5	Définitions	7
1.6	Confidentialité	8
1.7	Obligations déontologiques	8
1.8	Droit applicable et tribunaux compétents	9
2	Objet et portée du marché	9
2.1	Nature du marché	9
2.2	Objet du marché	9
2.3	Lots	9
2.4	Postes	10
2.5	Durée du marché	10
2.6	Variantes	10
2.7	Option	10
2.8	Quantités	10
3	Procédure	10
3.1	Mode de passation	10
3.2	Publication	10
3.2.1	Publications officielles	10
3.2.2	Publications complémentaires	10
3.3	Information	11
3.4	Offre	11
3.4.1	Données à mentionner dans l'offre	11
3.4.2	Durée de validité de l'offre	11
3.4.3	Détermination des prix	12
3.4.4	Eléments inclus dans le prix	12
3.4.5	Introduction des offres	12
3.4.6	Date limite de dépôt	13
3.5	Sélection des soumissionnaires	14
3.5.1	Motifs d'exclusion	14
3.5.2	Critères de sélection	14
3.5.3	Modalités d'examen des offres et régularité des offres	14
3.5.4	Capacité technique	15
3.5.5	Critères d'attribution	15
3.5.5.	1Attribution du marché	15
3.5.6	Conclusion du contrat	16
4	Dispositions contractuelles particulières	16
4.1	Fonctionnaire dirigeant (art. 11)	16
4.2	Sous-traitants (art. 12 à 15)	17

4.3	Confidentialité (art. 18)	17	
4.4	Droits intellectuels (art. 19 à 23)	17	
4.5	Conformité de l'exécution (art. 34)	17	
4.6	Modifications du marché (art. 37 à 38/19)	17	
4.6.1			
4.6.2	Révision des prix (art. 38/7)	18	
	Indemnités suite aux suspensions ordonnées par l'adjudicateur durant l'exécution (art. 3		
	18		
4.6.4	Circonstances imprévisibles	18	
4.7	Réception technique préalable (art. 41-42)	18	
4.8	Modalités d'exécution (art. 115 es)	19	
4.8.1	Délais et clauses (art. 116)	19	
4.8.2	Quantités à fournir (art. 117)	19	
4.8.3	Lieu où les services doivent être exécutés et formalités (art. 149)	19	
4.8.4	Emballages (art.119)	20	
4.8.5	Vérification de la livraison (art. 120)	20	
4.8.6	Responsabilité du fournisseurs (art. 122)	20	
4.9	Moyens d'action du Pouvoir Adjudicateur (art. 44-51 et 123-126)	20	
4.9.1	Défaut d'exécution (art. 44)	21	
4.9.2	Amendes pour retard (art. 46 et 123)	21	
4.9.3	Mesures d'office (art. 47 et 124)	21	
4.10	Fin du marché	22	
4.10.1	Réception des produits fournis (art. 64-65 et 128)	22	
4.10.2	2 Transfert de propriété (art. 132)	22	
4.10.3	3 Frais de réception	22	
4.10.4	Facturation et paiement des services (art. 66 à 72 -127)	22	
4.11	Litiges (art. 73)	23	
4.12	Obligations du pouvoir adjudicateur (art.136)	23	
5	Spécifications techniques	24	
5.1	Lot 1 : Fourniture de serveurs	24	
5.2	Lot 2 : Fourniture d'imprimantes, de scanners et d'onduleurs	26	
NB:L	es imprimantes doivent être livrées avec au moins 1 cartouche. Et les cartouches doivent	être	
access	sibles sur le marché guinéen	27	
5.3	Lot 3 : Fourniture d'ordinateurs et de tablettes	28	
6	Formulaires	31	
6.1	Fiche d'identification	31	
6.1.1	Personne Physique	31	
6.1.2	Entité de droit privé/public ayant une forme juridique	32	
6.1.3	Entité de droit public	33	
6.1.4	Coordonnées bancaires pour les payements	34	
6.2	Déclaration d'intégrité pour les soumissionnaires	35	
6.3	Déclaration sur l'honneur relative aux motifs d'exclusion	37	
6.4	Dossier de sélection – aptitude technique	39	
6.5	Dossier de sélection capacité économique et financière	41	
6.6	Capacité économique et financière	43	
6.7	Sous-traitants	14	
6.8	Références du soumissionnaire	45	

6.9	Exemple de clauses contractuelles : obligations de l'adjudicataire (« sous-traitant ou pro	cessor »)
vis-à-	vis du pouvoir adjudicateur (« responsable du traitement »)	46
6.10	Prescription techniques (A remplir)	.50
6.11	Offre financière	.60
6.11.1	L Formulaire d'offre de prix	.60
6.11.2	Pormulaire d'offre financière	61
6.12	Récapitulatif des documents à remettre	.62
7	Instructions générales pour l'introduction des offres	.63

# 1 Généralités

# 1.1 Dérogations aux règles générales d'exécution

La section 4. « Conditions contractuelles et administratives particulières » du présent cahier spécial des charges (CSC) contient les clauses administratives et contractuelles particulières applicables au présent marché public par dérogation à l'AR du 14.01.2013 ou qui complètent ou précisent celui-ci.

Dans le présent CSC, il est dérogé à l'article 26 des Règles Générales d'Exécution - RGE (AR du 14.01.2013).

# 1.2 Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur du présent marché public est Enabel, Agence belge de développement, société anonyme de droit public à finalité sociale, ayant son siège social à 147, rue Haute, 1000 Bruxelles (numéro d'entreprise 0264.814.354, RPM Bruxelles). Enabel se voit confier l'exclusivité de l'exécution, tant en Belgique qu'à l'étranger, des tâches de service public en matière de coopération bilatérale directe avec des pays partenaires. En outre, elle peut exécuter d'autres missions de coopération à la demande d'organismes d'intérêt public et développer des actions propres qui contribuent à ses objectifs.

Pour ce marché, Enabel est valablement représentée par M. Geert KINDT Expert en Contractualisation et Administration d'Enabel Guinée.

#### 1.3 Cadre institutionnel d'Enabel

Le cadre de référence général dans lequel travaille Enabel est :

- la loi belge du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement ;
- la Loi belge du 21 décembre 1998 portant création de la « Coopération Technique Belge » sous la forme d'une société de droit public ;
- la loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement, publiée au Moniteur belge du 11 décembre 2017.

Les développements suivants constituent eux aussi un fil rouge dans le travail d'Enabel : citons, à titre de principaux exemples :

- sur le plan de la coopération internationale : les Objectifs de Développement Durables des Nations unies, la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'alignement de l'aide ;
- sur le plan de la lutte contre la corruption : la loi du 8 mai 2007 portant assentiment à la Convention des Nations unies contre la corruption, faite à New York le 31 octobre 2003, ainsi que la loi du 10 février 1999 relative à la répression de la corruption transposant la Convention relative à la lutte contre la corruption de fonctionnaires étrangers dans des transactions commerciales internationales ;
- sur le plan du respect des droits humains : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations unies (1948) ainsi que les 8 conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail consacrant en particulier le droit à la liberté syndicale (C. n° 87), le droit d'organisation et de négociation collective de négociation (C. n° 98), l'interdiction du travail forcé (C. n° 29 et 105), l'interdiction de toute discrimination en

- matière de travail et de rémunération (C. n° 100 et 111), l'âge minimum fixé pour le travail des enfants (C. n° 138), l'interdiction des pires formes de ce travail (C. n° 182);
- sur le plan du respect de l'environnement : La Convention-cadre sur les changements climatiques de Paris, le douze décembre deux mille quinze ;
- le premier contrat de gestion entre Enabel et l'Etat fédéral belge (approuvé par AR du 17.12.2017, MB 22.12.2017) qui arrête les règles et les conditions spéciales relatives à l'exercice des tâches de service public par Enabel pour le compte de l'Etat belge.

# 1.4 Règles régissant le marché

Sont e.a. d'application au présent marché public :

- La Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
- La Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services
- L'A.R. du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
- L'A.R. du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;
- Les Circulaires du Premier Ministre en matière de marchés publics.
- Toute la réglementation belge sur les marchés publics peut être consultée sur <u>www.publicprocurement.be</u>.

# 1.5 Définitions

Dans le cadre de ce marché, il faut comprendre par :

Le soumissionnaire : un opérateur économique qui présente une offre ;

<u>L'adjudicataire</u> / <u>le prestataire de services</u> : le soumissionnaire à qui le marché est attribué ;

<u>Le pouvoir adjudicateur ou l'adjudicateur</u> : Enabel, représentée par la Représentante résidente d'Enabel en Guinée.

<u>L'offre</u>: l'engagement du soumissionnaire d'exécuter le marché aux conditions qu'il présente ;

<u>Jours</u>: A défaut d'indication dans le cahier spécial des charges et réglementation applicable, tous les jours s'entendent comme des jours calendrier;

<u>Documents du marché</u>: Cahier spécial des charges, y inclus les annexes et les documents auxquels ils se réfèrent;

<u>Spécification technique</u>: une spécification qui figure dans un document définissant les caractéristiques requises d'un produit ou d'un service, tels que les niveaux de qualité, les niveaux de la performance environnementale et climatique, la conception pour tous les besoins, y compris l'accessibilité pour les personnes handicapées, et l'évaluation de la conformité, la propriété d'emploi, l'utilisation du produit, la sécurité ou les dimensions, y compris les prescriptions applicables au produit en ce qui concerne le nom sous lequel il est vendu, la terminologie, les symboles, les essais et méthodes d'essais, l'emballage, le marquage et l'étiquetage, les instructions d'utilisation, les processus et méthodes de production à tout stade du cycle de vie de la fourniture ou du service, ainsi que les procédures d'évaluation de la conformité;

<u>Variante</u>: un mode alternatif de conception ou d'exécution qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire;

<u>Option</u>: un élément accessoire et non strictement nécessaire à l'exécution du marché, qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire ;

<u>Inventaire</u>: le document du marché qui fractionne les prestations en postes différents et précise pour chacun d'eux la quantité ou le mode de détermination du prix ;

<u>Les règles générales d'exécution RGE</u>: les règles se trouvant dans l'AR du 14.01.2013, établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

<u>Le cahier spécial des charges (CSC)</u>: le présent document ainsi que toutes ses annexes et documents auxquels il fait référence ;

**BDA**: le Bulletin des Adjudications

JOUE : le Journal Officiel de l'Union européenne.

OCDE : l'Organisation de Coopération et de Développement Economique ;

<u>La pratique de corruption</u>: toute proposition de donner ou consentir à offrir à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution du marché ou à l'exécution du marché conclu avec le pouvoir adjudicateur;

Le litige: l'action en justice.

# 1.6 Confidentialité

Le soumissionnaire ou l'adjudicataire et Enabel sont tenus au secret à l'égard des tiers concernant toutes les informations confidentielles obtenues dans le cadre du présent marché et ne transmettront celles-ci à des tiers qu'après accord écrit et préalable de l'autre partie. Ils ne diffuseront ces informations confidentielles que parmi les préposés concernés par la mission. Ils garantissent que ces préposés seront dûment informés de leurs obligations de confidentialité et qu'ils les respecteront.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ D'ENABEL: Enabel est sensible à la protection de votre vie privée. Nous nous engageons à protéger et à traiter vos données à caractère personnel avec soin, transparence et dans le strict respect de la législation en matière de protection de la vie privée.

Voir aussi: https://www.enabel.be/fr/content/declaration-de-confidentialite-denabel

# 1.7 Obligations déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques peut aboutir à l'exclusion du candidat, du soumissionnaire ou de l'adjudicataire d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, l'adjudicataire et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays bénéficiaire. Le soumissionnaire ou l'adjudicataire est tenu de respecter les normes fondamentales en matière de travail, convenues au plan international par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment les conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective, sur l'élimination du travail forcé et obligatoire, sur l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession et sur l'abolition du travail des enfants.

Toute tentative d'un candidat ou d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le comité d'évaluation ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres et des candidatures entraîne le rejet de sa candidature ou de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit à l'adjudicataire d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Toute offre sera rejetée ou tout contrat (marché public) annulé dès lors qu'il sera avéré que l'attribution du contrat ou son exécution aura donné lieu au versement de « frais commerciaux extraordinaires ». Les frais commerciaux extraordinaires concernent toute commission non mentionnée au marché principal ou qui ne résulte pas d'un contrat en bonne et due forme faisant référence à ce marché, toute commission qui ne rétribue aucun service légitime effectif, toute commission versée dans un paradis fiscal, toute commission versée à un bénéficiaire non clairement identifié ou à une société qui a toutes les apparences d'une société de façade.

L'adjudicataire du marché s'engage à fournir au pouvoir adjudicateur, à sa demande, toutes les pièces justificatives relatives aux conditions d'exécution du contrat. Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu'il estimerait nécessaire pour réunir des éléments

de preuve sur une présomption de frais commerciaux inhabituels. L'adjudicataire ayant payé des dépenses commerciales inhabituelles est susceptible, selon la gravité des faits observés, de voir son contrat résilié ou d'être exclu de manière permanente.

# 1.8 Droit applicable et tribunaux compétents

Le marché doit être exécuté et interprété conformément au droit belge.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire, les parties se concerteront pour trouver une solution.

À défaut d'accord, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents pour trouver une solution.

# 2 Objet et portée du marché

#### 2.1 Nature du marché

Marché public de fournitures conformément aux conditions du présent cahier spécial des charges.

# 2.2 Objet du marché

Ce marché consiste en la fourniture des équipements informatiques complémentaires des centres d'état civil et des partenaires du projet de digitalisation de l'état civil guinéen conformément aux conditions du présent CSC.

#### **2.3** Lots

Le marché est divisé en trois lots distincts.

**Lot 1:** Fourniture de serveurs

N°	Désignation	Quantité
1	Serveur décentralisé	7
2	Serveur Central	2

**<u>Lot 2:</u>** Fourniture d'imprimantes, de scanners et d'onduleurs.

Nº	Désignation	Quantité
1	Scanner Pro avec Chargeur	15
2	Scanner sans Chargeur	2
3	Imprimante Laser couleur	10
4	Onduleur 2000 VA	32

**Lot 3:** Fourniture d'ordinateurs et de tablettes.

N°	Désignation	Quantité
1	Tablette Android	18
2	Ordinateur Fixe Desktop	75
3	Ordinateur Portable (Laptop) i7	15

**NB**: Une offre pour une partie d'un lot n'est pas recevable.

# 2.4 Postes

Pas applicable.

# 2.5 Durée du marché

Pour chacun des lots, le marché débute à la notification d'attribution et a une durée de livraison de **45 jours calendrier**.

#### 2.6 Variantes

Les variantes ne sont pas admises.

# 2.7 Option

Les options ne sont pas admises.

# 2.8 Quantités

Voir paragraphe 2.3.

# 3 Procédure

# 3.1 Mode de passation

Le présent marché est attribué, en application de 36 de la loi du 17 juin 2016, via une procédure ouverte.

#### 3.2 Publication

# 3.2.1 Publications officielles

Le présent marché fait l'objet d'une publication officielle au Bulletin des Adjudication et au Journal Officiel de l'Union Européenne.

# 3.2.2 Publications complémentaires

Le présent CSC est publié sur le site de l'OCDE et sur le site Web de Enabel (www.enabel.be).

Le présent CSC est également publié sur le site JAO (<u>www.jaoguinée.com</u>) et sur le site de la Bourse de Sous-Traitance et des Partenariats (<u>https://sous-traitancegn.com/</u>)

#### 3.3 Information

L'attribution de ce marché est coordonnée par Mr Geert KINDT. Aussi longtemps que court la procédure, tous les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires (éventuels) concernant le présent marché se font exclusivement via ce service / cette personne et il est interdit aux soumissionnaires (éventuels) d'entrer en contact avec le pouvoir adjudicateur d'une autre manière au sujet du présent marché, sauf disposition contraire dans le présent CSC.

**Jusqu'au 12/12/2022** inclus, les candidats-soumissionnaires peuvent poser des questions concernant le CSC et le marché. Les questions seront posées par écrit à Mr. Geert KINDT (geert.kindt@enabel.be) et il y sera répondu au fur et à mesure de leur réception. L'aperçu complet des questions posées sera disponible à partir du **13/12/2022** à l'adresse ci-dessus.

Jusqu'à la notification de la décision d'attribution, il ne sera donné aucune information sur l'évolution de la procédure.

Les documents de marchés seront accessibles gratuitement à l'adresse internet suivante :

#### • www.enabel.be

Le soumissionnaire est censé introduire son offre en ayant pris connaissance et en tenant compte des rectifications éventuelles concernant le CSC qui sont publiées sur le site web d'Enabel ou qui lui sont envoyées par courrier électronique. À cet effet, s'il a téléchargé le CSC sous forme électronique, il lui est vivement conseillé de transmettre ses coordonnées au gestionnaire de marchés publics mentionné ci-dessus et de se renseigner sur les éventuelles modifications ou informations complémentaires.

Le soumissionnaire est tenu de dénoncer immédiatement toute lacune, erreur ou omission dans les documents du marché qui rende impossible l'établissement de son prix ou la comparaison des offres, au plus tard dans un délai de 10 jours avant la date limite de réception des offres.

# 3.4 Offre

#### 3.4.1 Données à mentionner dans l'offre

L'attention des soumissionnaires est attirée sur les principes généraux édictés au titre 1 de la loi du 17 juin 2016 et qui sont applicables à la présente procédure de passation.

Le soumissionnaire est tenu d'utiliser le formulaire d'offre joint en annexe. A défaut d'utiliser ce formulaire, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

L'offre et les annexes jointes au formulaire d'offre sont rédigées en français.

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire renonce automatiquement à ses conditions générales ou particulières de vente, même si celles-ci sont mentionnées dans l'une ou l'autre annexe à son offre. Le soumissionnaire indique clairement dans son offre quelle information est confidentielle et/ou se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux et ne peut donc pas être divulguée par le pouvoir adjudicateur.

#### 3.4.2 Durée de validité de l'offre

Les soumissionnaires restent liés par leur offre pendant un délai de 120 jours calendrier, à compter de la date limite de réception.

#### 3.4.3 Détermination des prix

Tous les prix mentionnés dans le formulaire d'offre doivent être obligatoirement libellés en EURO.

Le présent marché est un marché à bordereau de prix, ce qui signifie que seul le prix unitaire est forfaitaire. Le prix à payer sera obtenu en appliquant les prix unitaires mentionné dans l'inventaire aux quantités réellement exécutées.

En application de l'article 37 de l'arrêté royal du 18 avril 2017, le pouvoir adjudicateur peut effectuer toutes les vérifications sur pièces comptables et tous contrôles sur place de l'exactitude des indications fournis dans le cadre de la vérification des prix.

# 3.4.4 Eléments inclus dans le prix

Le fournisseur est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques inhérents à l'exécution du marché, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Sont notamment inclus dans les prix :

- 1° les emballages, sauf si ceux-ci restent la propriété du soumissionnaire, les frais de chargement, de transbordement et de déchargement intermédiaire, de transport, d'assurance et de dédouanement :
- 2° la documentation relative à la fourniture et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur ;
- 3° le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des services ; travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;
- 4º les droits de douane et d'accise;
- 5° Le montage et la mise en service
- 6° Les frais de livraison

NB: tous les prix sont DDP (Incoterms 2020).

#### 3.4.5 Introduction des offres

Sans préjudice des variantes éventuelles, le soumissionnaire ne peut remettre qu'une seule offre pour chaque lot de ce marché.

Le soumissionnaire introduit son offre de la manière suivante (ne pas respecter cette règle constitue une irrégularité et peut entraîner le rejet de l'offre) :

a) Un exemplaire original signé<sup>1</sup> de l'offre technique et administrative (paraphé sur chaque page) sera introduit sur papier ainsi qu'une copie conforme de l'original sur clé USB exploitable. En plus, le soumissionnaire joindra à l'offre trois (3) copies sur papier. Ceci sera mis dans une enveloppe fermée et bien distincte avec inscription:

AUCUNE INFORMATION DE L'OFFRE FINANCIÈRE NE DOIT SE TROUVER DANS L'OFFRE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE, LE NON-RESPECT DE CETTE INSTRUCTION SERA CONSIDÉRÉ COMME UNE IRRÉGULARITÉ.

<sup>1</sup> L'offre doit être signée par une personne pouvant valablement engager le soumissionnaire et les statuts du soumissionnaire et/ou les documents officiels probants qui démontrent la capacité du signataire de l'offre à engager le soumissionnaire pour exécuter le présent marché doivent être joints à l'offre

b) Un exemplaire original signé de l'offre financière (paraphé sur chaque page) sera introduit sur papier ainsi qu'une copie conforme de l'original sur clé USB exploitable. En plus, le soumissionnaire joindra à l'offre trois copies sur papier. Ceci sera mis dans une enveloppe fermée bien distincte avec inscription:

c) L'ensemble de l'offre technique et de l'offre financière sera glissé dans une enveloppe fermée et adressé à :

#### Mr Geert KINDT

<u>Cellule Marchés Publics Enabel, Immeuble Koubia, Appartement 301, Corniche Nord, Camayenne, Conakry, Guinée.</u>

Inscription supplémentaire à mettre sur l'enveloppe :

NOM DE LA FIRME :.....
NOM DU SOUMISSIONNAIRE

REFERENCE DU MARCHE: GIN170101T-10073 DATE LIMITE DE DEPÔT: 05/01/2023 à 16h00

Remarques importantes:

d) La clé USB de l'offre technique ne peut pas contenir l'offre financière. Il faut donc deux USB distincts : <u>un</u> pour l'offre technique et administrative et <u>un</u> pour l'offre financière - <u>les soumissionnaires doivent respecter l'adresse de dépôt reprise ci-haut. Des offres qui ne sont pas déposées à l'adresse indiquée risquent de ne pas être évaluées. C'est une responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que son service courrier dépose bien les offres à l'adresse indiquée et pendant les heures prévues. Donc prière de ne pas déposer des offres à notre ambassade non plus.</u>

# L'offre peut être introduite :

e) par la poste (envoi normal ou recommandé) : Dans ce cas, le pli scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée adressée à :

#### **Mr Geert KINDT**

<u>Cellule Marchés Publics Enabel, Immeuble Koubia, Appartement 301, Corniche Nord, Camayenne, Conakry, Guinée</u>

f) par remise contre accusé de réception. Le service Marchés Publics est accessible, <u>tous les</u> <u>jours ouvrables de 10h à 16h.</u> (voir adresse mentionnée au point a) ci-dessus). <u>Toute offre doit parvenir avant la date et l'heure ultime de dépôt. Les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées.</u>

Une offre reçue tardivement est acceptée **pour autant** que le pouvoir adjudicateur n'ait pas encore conclu le marché et que l'offre ait été envoyée par courrier recommandé, au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'ouverture des offres. (Articles 57 et 83 de l'AR Passation).

#### 3.4.6 Date limite de dépôt

Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur avant le **05/01/2023** à **16H00** (heure de Conakry). L'ouverture des offres se fera à huis -clos.

# 3.5 Sélection des soumissionnaires

#### 3.5.1 Motifs d'exclusion

Les motifs d'exclusion obligatoires et facultatifs sont renseignés en annexe du présent cahier spécial des charges.

Par le dépôt de son offre accompagné de la déclaration sur l'honneur, le soumissionnaire déclare officiellement sur l'honneur :

1º qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion obligatoires ou facultatifs, qui doit ou peut entraîner son exclusion ;

2° qu'il répond aux critères de sélection qui ont été établis par le pouvoir adjudicateur dans le présent marché ;

Le pouvoir adjudicateur demandera au soumissionnaire, si nécessaire, à tout moment de la procédure, de fournir tout ou partie des documents justificatifs, si cela est nécessaire pour assurer le bon déroulement de la procédure. Le soumissionnaire n'est pas tenu de présenter des documents justificatifs ou d'autres pièces justificatives lorsque et dans la mesure où le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement les certificats ou les informations pertinentes en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre.

A l'exception des motifs d'exclusion relatifs aux dettes fiscales et sociales, le soumissionnaire qui se trouve dans l'une des situations d'exclusion obligatoires ou facultatives peut prouver d'initiative qu'il a versé ou entrepris de verser une indemnité en réparation de tout préjudice causé par l'infraction pénale ou la faute, clarifié totalement les faits et circonstances en collaborant activement avec les autorités chargées de l'enquête et pris des mesures concrètes de nature technique et organisationnelle et en matière de personnel propres à prévenir une nouvelle infraction pénale ou une nouvelle faute.

# Conflits d'intérêts-Tourniquet (Art. 51 A.R. 18/04/2017).

Sans préjudice des articles 6 et 69, alinéa 1er, 5°, de la loi, est considéré comme un conflit d'intérêts, toute situation dans laquelle une personne physique qui a travaillé pour un pouvoir adjudicateur comme collaborateur interne, dans un lien hiérarchique ou non, comme fonctionnaire concerné, officier public ou toute autre personne liée à un pouvoir adjudicateur de quelque manière que ce soit, intervient ultérieurement dans le cadre d'un marché public passé par ce pouvoir adjudicateur et qu'un lien existe entre les précédentes activités que la personne susmentionnée a prestées pour le pouvoir adjudicateur et ses activités dans le cadre du marché.

L'application de la disposition visée supra est toutefois limitée à une période de deux ans qui suit la démission de ladite personne ou toute autre façon de mettre fin aux activités précédentes.

#### 3.5.2 Critères de sélection

Le soumissionnaire est, en outre, tenu de démontrer à l'aide des documents demandés ci-dessous qu'il est suffisamment capable, tant du point de vue économique et financier que du point de vue technique, de mener à bien le présent marché public.

Seules les offres des soumissionnaires qui satisfont aux critères de sélection sont prises en considération pour participer à la comparaison des offres sur la base des critères d'attribution repris ci-dessous, dans la mesure où ces offres sont régulières.

#### 3.5.3 Modalités d'examen des offres et régularité des offres

Avant de procéder à l'évaluation et à la comparaison des offres, le pouvoir adjudicateur examine leur régularité.

Les offres doivent être établies de manière telle que le pouvoir adjudicateur puisse faire son choix sans entrer en négociation avec le soumissionnaire. Pour cette raison, et afin de pouvoir juger les

offres sur pied d'égalité, il est fondamental que les offres soient entièrement conformes aux dispositions du CSC, tant au plan formel que matériel.

Les offres substantiellement irrégulières sont exclues.

Constitue une irrégularité substantielle celle qui est de nature à donner un avantage discriminatoire au soumissionnaire, à entraîner une distorsion de concurrence, à empêcher l'évaluation de l'offre du soumissionnaire ou la comparaison de celle-ci aux autres offres, ou à rendre inexistant, incomplet ou incertain l'engagement du soumissionnaire à exécuter le marché dans les conditions prévues.

Sont réputées substantielles notamment les irrégularités suivantes :

- 1º le non-respect du droit environnemental, social ou du travail, pour autant que ce non-respect soit sanctionné pénalement ;
- 2° le non-respect des exigences visées aux articles 38, 42, 43, § 1er, 44, 48, § 2, alinéa 1er, 54, § 2, 55, 83 et 92 de l'AR du 18 avril 2017 et par l'article 14 de la loi, pour autant qu'ils contiennent des obligations à l'égard des soumissionnaires;
- 3° le non-respect des exigences minimales et des exigences qui sont indiquées comme substantielles dans les documents du marché ;
- 4° les offres qui ne comportent pas de signature manuscrite originale sur le formulaire d'offre

Le Pouvoir Adjudicateur déclare également nulle l'offre qui est affectée de plusieurs irrégularités non substantielles qui, du fait de leur cumul ou de leur combinaison, sont de nature à avoir les mêmes effets que décrits ci-dessus (conformément à l'article 76 de l'AR du 18 avril 2017).

#### 3.5.4 Capacité technique

Les critères concernant la capacité technique au **paragraphe 6.4** (Dossier de sélection – aptitude technique).

#### 3.5.5 Critères d'attribution

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre régulière qu'il juge économiquement la plus avantageuse en tenant compte des critères ci-dessous :

#### • Prix: 100%

#### 3.5.5.1 Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui a remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse.

Il faut néanmoins remarquer que, conformément à l'art. 85 de la loi du 17 juin 2016, il n'existe aucune obligation pour le pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché.

Le pouvoir adjudicateur peut soit renoncer à passer le marché, soit refaire la procédure, au besoin suivant un autre mode.

Le pouvoir adjudicateur se réserve aussi le droit de n'attribuer que certain(s) lot(s) et de décider que les autres lots feront l'objet d'un ou de plusieurs nouveaux marchés, au besoin suivant une autre procédure de passation en application de l'art. 58 §1, 3ième paragraphe.

#### 3.5.6 Conclusion du contrat

Conformément à l'art. 88 de l'A.R. du 18 avril 2017, le marché a lieu par la notification au soumissionnaire choisi de l'approbation de son offre.

La notification est effectuée par les plateformes électroniques, par courrier électronique ou par fax et, le même jour, par envoi recommandé. Le contrat intégral consiste dès lors en un marché attribué par Enabel au soumissionnaire choisi conformément au :

- Le présent CSC et ses annexes ;
- L'offre approuvée de l'adjudicataire et toutes ses annexes ;
- La lettre recommandée portant notification de la décision d'attribution ;
- Le cas échéant, les documents éventuels ultérieurs, acceptés et signés par les deux parties.

# 4 Dispositions contractuelles particulières

Le présent chapitre de ce CSC contient les clauses particulières applicables au présent marché public par dérogation aux 'Règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics' de l'AR du 14 janvier 2013, ci-après 'RGE' ou qui complètent ou précisent celui-ci. Les articles indiqués ci-dessus (entre parenthèses) renvoient aux articles des RGE. En l'absence d'indication, les dispositions pertinentes des RGE sont intégralement d'application.

Dans ce CSC, il est dérogé à l'article 26 RGE.

# 4.1 Fonctionnaire dirigeant (art. 11)

Le fonctionnaire dirigeant sera communiqué ultérieurement.

Une fois le marché conclu, le fonctionnaire dirigeant est l'interlocuteur principal du fournisseur. Toute la correspondance et toutes les questions concernant l'exécution du marché lui seront adressées, sauf mention contraire expresse dans ce CSC.

Le fonctionnaire dirigeant est responsable du suivi de l'exécution du marché.

Le fonctionnaire dirigeant a pleine compétence pour ce qui concerne le suivi de l'exécution du marché, y compris la délivrance d'ordres de service, l'établissement de procès-verbaux et d'états des lieux, l'approbation des services, des états d'avancements et des décomptes. Il peut ordonner toutes les modifications au marché qui se rapportent à son objet et qui restent dans ses limites.

Ne font toutefois pas partie de sa compétence : la signature d'avenants ainsi que toute autre décision ou accord impliquant une dérogation aux clauses et conditions essentielles du marché. Pour de telles décisions, le pouvoir adjudicateur est représenté comme stipulé au point Le pouvoir adjudicateur.

Le fonctionnaire dirigeant n'est en aucun cas habilité à modifier les modalités (p. ex., délais d'exécution, ...) du contrat, même si l'impact financier devait être nul ou négatif. Tout engagement, modification ou accord dérogeant aux conditions stipulées dans le CSC et qui n'a pas été notifié par le pouvoir adjudicateur doit être considéré comme nul.

# 4.2 Sous-traitants (art. 12 à 15)

Le fait que l'adjudicataire confie tout ou partie de ses engagements à des sous-traitants ne dégage pas sa responsabilité envers le pouvoir adjudicateur. Celui-ci ne se reconnaît aucun lien contractuel avec ces tiers.

L'adjudicataire reste, dans tous les cas, seul responsable vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

Le prestataire de services s'engage à faire exécuter le marché par les personnes indiquées dans l'offre, sauf cas de force majeure. Les personnes mentionnées ou leurs remplaçants sont tous censés participer effectivement à la réalisation du marché. Les remplaçants doivent être agréés par le pouvoir adjudicateur.

# 4.3 Confidentialité (art. 18)

Le fournisseur et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. Le fournisseur peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (p.ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

# 4.4 Droits intellectuels (art. 19 à 23)

Le pouvoir adjudicateur acquiert les droits de propriété intellectuelle nés, mis au point ou utilisés à l'occasion de l'exécution du marché.

Sans préjudice de l'alinéa 1er et sauf disposition contraire dans les documents du marché, lorsque l'objet de celui-ci consiste en la création, la fabrication ou le développement de dessins et modèles, de signes distinctifs, le pouvoir adjudicateur en acquiert la propriété intellectuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire protéger.

En ce qui concerne les noms de domaine créés à l'occasion d'un marché, le pouvoir adjudicateur acquiert également le droit de les enregistrer et de les protéger, sauf disposition contraire dans les documents du marché.

# 4.5 Conformité de l'exécution (art. 34)

Les travaux, fournitures et services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications techniques mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

# 4.6 Modifications du marché (art. 37 à 38/19)

#### 4.6.1 Remplacement de l'adjudicataire (art. 38/3)

Pour autant qu'il remplisse les critères de sélection ainsi que les critères d'exclusions repris dans le présent document, un nouvel adjudicataire peut remplacer l'adjudicataire avec qui le marché initial a été conclu dans les cas autres que ceux prévus à l'art. 38/3 des RGE.

L'adjudicataire introduit sa demande le plus rapidement possible par envoi recommandé, en précisant les raisons de ce remplacement, et en fournissant un inventaire détaillé de l'état des fournitures et services déjà exécutées déjà faites, les coordonnées relatives au nouvel adjudicataire, ainsi que les documents et certificats auxquels le pouvoir adjudicateur n'a pas accès gratuitement.

Le remplacement fera l'objet d'un avenant daté et signé par les trois parties. L'adjudicataire initial reste responsable vis à vis du pouvoir adjudicateur pour l'exécution de la partie restante du marché.

# 4.6.2 Révision des prix (art. 38/7)

Pour le présent marché, aucune révision des prix n'est possible.

# 4.6.3 Indemnités suite aux suspensions ordonnées par l'adjudicateur durant l'exécution (art. 38/12)

<u>L'adjudicateur</u> se réserve le droit de suspendre l'exécution du marché pendant une période donnée, notamment lorsqu'il estime que le marché ne peut pas être exécuté sans inconvénient à ce moment-là.

Le délai d'exécution est prolongé à concurrence du retard occasionné par cette suspension, pour autant que le délai contractuel ne soit pas expiré. Lorsque ce délai est expiré, une remise d'amende pour retard d'exécution sera consentie.

Lorsque les prestations sont suspendues, sur la base de la présente clause, l'adjudicataire est tenu de prendre, à ses frais, toutes les précautions nécessaires pour préserver les prestations déjà exécutées et les matériaux, des dégradations pouvant provenir de conditions météorologiques défavorables, de vol ou d'autres actes de malveillance.

<u>L'adjudicataire</u> a droit à des dommages et intérêts pour les suspensions ordonnées par l'adjudicateur lorsque :

- la suspension dépasse au total un vingtième du délai d'exécution et au moins dix jours ouvrables ou quinze jours de calendrier, selon que le délai d'exécution est exprimé en jours ouvrables ou en jours de calendrier;
- la suspension n'est pas due à des conditions météorologiques défavorables ;
- la suspension a lieu endéans le délai d'exécution du marché.

Dans les trente jours de leur survenance ou de la date à laquelle l'adjudicataire ou le pouvoir adjudicateur aurait normalement dû en avoir connaissance, l'adjudicataire dénonce les faits ou les circonstances de manière succincte au pouvoir adjudicateur et décrit de manière précise leur sur le déroulement et le coût du marché.

# 4.6.4 Circonstances imprévisibles

L'adjudicataire n'a droit en principe à aucune modification des conditions contractuelles pour des circonstances quelconques auxquelles le pouvoir adjudicateur est resté étranger.

Une décision de l'Etat belge de suspendre la coopération avec le pays partenaire est considérée être des circonstances imprévisibles au sens du présent article. En cas de rupture ou de cessation des activités par l'Etat belge qui implique donc le financement de ce marché, Enabel mettra en œuvre les moyens raisonnables pour convenir d'un montant maximum d'indemnisation.

# 4.7 Réception technique préalable (art. 41-42)

Les produits ne peuvent être mis en œuvre s'ils n'ont été, au préalable, réceptionnés par le fonctionnaire dirigeant ou son délégué.

Les produits qui, à un stade déterminé, ne satisfont pas aux vérifications imposées, sont déclarés ne pas se trouver en état de réception technique. A la demande de l'adjudicataire, le pouvoir adjudicateur vérifie conformément aux documents du marché si les produits présentent les qualités requises ou, à tout le moins, sont conformes aux règles de l'art et satisfont aux conditions du marché. Si les vérifications opérées comportent la destruction de certains produits, ceux-ci sont remplacés à ses frais par l'adjudicataire. Les documents du marché indiquent la quantité des produits qui seront détruits.

Lorsque le pouvoir adjudicateur constate que le produit présenté n'est pas dans les conditions requises pour être examiné, la demande de l'adjudicataire est considérée comme non avenue. Une nouvelle demande est introduite lorsque le produit se trouve prêt pour la réception.

# 4.8 Modalités d'exécution (art. 115 es)

# 4.8.1 Délais et clauses (art. 116)

Pour chacun des lots, le marché débute à la notification d'attribution et a une durée de livraison de **45 jours calendrier.** 

La notification est adressée au fournisseur soit par envoi recommandé soit par fax, soit par tout autre moyen permettant de déterminer la date d'envoi de manière certaine.

Les échanges de correspondance subséquents relatifs à la notification (et à la livraison) suivent les mêmes règles que celles prévues pour l'envoi de la notification chaque fois qu'une partie désire se ménager la preuve de son intervention.

En cas de réception de la notification postérieure au délai de deux jours ouvrables, le délai de livraison peut être prolongé au prorata du retard constaté pour la réception de la notification, à la demande écrite et justifiée du fournisseur. Si le service qui a fait la commande, après avoir examiné la demande écrite du fournisseur, l'estime fondée ou partiellement fondée, il lui communique par écrit quelle prolongation de délai est acceptée.

En cas de libellé manifestement incorrect ou incomplet de la notification empêchant toute exécution de la commande, le fournisseur en avise immédiatement par écrit le service commandeur afin qu'une solution soit trouvée pour permettre l'exécution normale de la commande. Si nécessaire, le fournisseur sollicite une prolongation du délai de livraison dans les mêmes conditions que celles prévues en cas de réception tardive de la notification.

En tout état de cause, les réclamations relatives à la notification ne sont plus recevables si elles ne sont pas introduites dans les 15 jours de calendrier à compter à partir du premier jour qui suit celui où le fournisseur a reçu la notification.

#### 4.8.2 Quantités à fournir (art. 117)

Le marché contient les quantités à fournir mentionnées au **chapitre 5** (spécifications techniques) et dans la proposition financière au **paragraphe 6.11.2**.

Sans préjudice de la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de résilier le marché si les marchandises fournies ne satisfont pas aux exigences imposées ou si elles ne sont pas livrées dans le délai prévu, par le fait de la conclusion du marché, le fournisseur acquiert le droit de fournir ces quantités, sous peine d'indemnisation par le pouvoir adjudicateur.

#### 4.8.3 Lieu où les services doivent être exécutés et formalités (art. 149)

L'ensemble des **lots** seront livrés dans les bureaux du projet Etat Civil à l'adresse suivante :

Projet État Civil - Enabel, 8 ème étage immeuble KOUBIA,

Quartier Camayenne, Commune de Dixinn, Conakry, Guinée.

La réception technique se fera par l'équipe informatique d'Enabel.

#### 4.8.4 Emballages (art.119)

Les emballages restent acquis au pouvoir adjudicateur, sans que le fournisseur puisse prétendre à aucune indemnité de ce chef.

# 4.8.5 Vérification de la livraison (art. 120)

Le fournisseur fournit exclusivement des biens qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le pouvoir adjudicateur compte en faire et que le fournisseur connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation (réception provisoire) n'a lieu qu'après vérification complète par le pouvoir adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés. Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de trente jours à compter de la date de livraison. Ce délai prend cours le lendemain de l'arrivée des fournitures à destination, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit en possession du bordereau ou de la facture.

La signature apposée par le pouvoir adjudicateur, notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du matériel, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci.

# L'acceptation faite sur les sites indiqués par le pouvoir adjudicateur (fonctionnaire dirigeant) vaut réception provisoire complète

L'acceptation implique le transfert de la propriété et des risques de dommage ou de perte.

En cas de refus entier ou partiel d'une livraison, le fournisseur est tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. Le pouvoir adjudicateur peut soit demander au fournisseur de fournir des marchandises conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur.

#### 4.8.6 Responsabilité du fournisseurs (art. 122)

Le fournisseur est responsable de ses fournitures jusqu'au moment où les formalités de vérification et de notification dont il est question à l'article 120 sont effectuées, sauf si les pertes ou avaries survenant dans les dépôts du destinataire sont dues à des faits ou circonstances visés aux articles 54 et 56.

Par ailleurs, le fournisseur garantit le pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché ou de la défaillance du fournisseur.

# 4.9 Moyens d'action du Pouvoir Adjudicateur (art. 44-51 et 123-126)

Le défaut du fournisseur ne s'apprécie pas uniquement par rapport aux fournitures mêmes, mais également par rapport à l'ensemble de ses obligations.

Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au fournisseur d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

En cas d'infraction, le pouvoir adjudicateur pourra infliger au fournisseur une pénalité forfaitaire par infraction allant jusqu'au triple du montant obtenu par la somme des valeurs (estimées) de l'avantage offert au préposé et de l'avantage que l'adjudicataire espérait obtenir en offrant l'avantage au préposé. Le pouvoir adjudicateur jugera souverainement de l'application de cette pénalité et de sa hauteur.

Cette clause ne fait pas préjudice à l'application éventuelle des autres mesures d'office prévues au RGE, notamment la résiliation unilatérale du marché et/ou l'exclusion des marchés du pouvoir adjudicateur pour une durée déterminée.

# 4.9.1 Défaut d'exécution (art. 44)

- §1 L'adjudicataire est considéré en défaut d'exécution du marché :
- 1° lorsque les prestations ne sont pas exécutées dans les conditions définies par les documents du marché ;
- 2° à tout moment, lorsque les prestations ne sont pas poursuivies de telle manière qu'elles puissent être entièrement terminées aux dates fixées ;
- 3° lorsqu'il ne suit pas les ordres écrits, valablement donnés par le pouvoir adjudicateur.
- § 2 Tous les manquements aux clauses du marché, y compris la non-observation des ordres du pouvoir adjudicateur, sont constatés par un procès-verbal dont une copie est transmise immédiatement à l'adjudicataire par lettre recommandée.

L'adjudicataire est tenu de réparer sans délai ses manquements. Il peut faire valoir ses moyens de défense par lettre recommandée adressée au pouvoir adjudicateur dans les quinze jours suivant le jour déterminé par la date de l'envoi du procès-verbal. Son silence est considéré, après ce délai, comme une reconnaissance des faits constatés.

§ 3 Les manquements constatés à sa charge rendent l'adjudicataire passible d'une ou de plusieurs des mesures prévues aux articles 45 à 49, 154 et 155.

#### 4.9.2 Amendes pour retard (art. 46 et 123)

Les amendes pour retard sont indépendantes des pénalités prévues à l'article 45. Elles sont dues, sans mise en demeure, par la seule expiration du délai d'exécution sans intervention d'un procès-verbal et appliquées de plein droit pour la totalité des jours de retard.

Nonobstant l'application des amendes pour retard, l'adjudicataire reste garant vis-à-vis du pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est, le cas échéant, redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché.

#### 4.9.3 Mesures d'office (art. 47 et 124)

§ 1 Lorsque, à l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2, pour faire valoir ses moyens de défense, l'adjudicataire est resté inactif ou a présenté des moyens jugés non justifiés par le pouvoir adjudicateur, celui-ci peut recourir aux mesures d'office décrites au paragraphe 2.

Le pouvoir adjudicateur peut toutefois recourir aux mesures d'office sans attendre l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2, lorsqu'au préalable, l'adjudicataire a expressément reconnu les manquements constatés.

- § 2 Les mesures d'office sont :
- 1º la résiliation unilatérale du marché. Dans ce cas, la totalité du cautionnement ou, à défaut de constitution, un montant équivalent, est acquise de plein droit au pouvoir adjudicateur à titre de dommages et intérêts forfaitaires. Cette mesure exclut l'application de toute amende du chef de retard d'exécution pour la partie résiliée ;
- 2° l'exécution en régie de tout ou partie du marché non exécuté ;
- 3° la conclusion d'un ou de plusieurs marchés pour compte avec un ou plusieurs tiers pour tout ou partie du marché restant à exécuter.

Les mesures prévues à l'alinéa 1er, 2° et 3°, sont appliquées aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. Toutefois, les amendes et pénalités qui sont appliquées lors de l'exécution d'un marché pour compte sont à charge du nouvel adjudicataire.

# 4.10 Fin du marché

# 4.10.1 Réception des produits fournis (art. 64-65 et 128)

Les fournitures seront suivies attentivement par le fonctionnaire dirigeant.

Les livraisons ne peuvent pas avoir lieu avant que le pouvoir adjudicateur ait accepté les marchandises mises en réception. L'identité du fonctionnaire dirigeant qui exécutera la réception, sera mentionnée dans la notification d'attribution du marché si son nom ne figure pas déjà dans les documents du marché.

# Réception provisoire

A l'expiration du délai de trente jours prévus à l'article 120, alinéa 2, il est selon le cas dressé un procèsverbal de réception provisoire ou de refus de réception.

Pour notifier sa décision d'acceptation ou de refus, le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de trente jours à compter du jour où la demande de réception lui parvient.

Le délai prend cours le lendemain du jour d'arrivée des fournitures au lieu de livraison, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit mis en possession du bordereau ou de la facture. Il comprend le délai de trente jours prévus à l'article 120.

#### 4.10.2 Transfert de propriété (art. 132)

Le pouvoir adjudicateur devient de plein droit propriétaire des fournitures dès qu'elles sont admises en compte pour le paiement conformément à l'article 127 des RGE.

#### 4.10.3 Frais de réception

Sans objet.

# 4.10.4 Facturation et paiement des services (art. 66 à 72 -127)

Le paiement interviendra au plus tard 30 jours après introduction et acceptation de la facture.

L'adjudicataire envoie les factures (en un seul exemplaire) et le procès-verbal de réception provisoire (le cas échéant les PV de réception provisoire partielle) du marché (exemplaire original) à l'adresse suivante :

M. Antoine CHEVALLIER, Responsable Administratif et Financier, Programme INTEGRA, Enabel en Guinée - sise à la Résidence Corail, Bloc F, Appartement F102 au 1er étage, Quartier Camayenne, commune de Dixinn, Conakry, Guinée.

La facture contient le détail complet des services qui justifient le paiement. La facture est signée et datée, et porte la mention « certifié sincère et véritable et arrêté à la somme totale de € ....... (montant en toutes lettres) », ainsi que la référence

# GIN170101T-10073, à l'acompte concerné et l'intitulé du marché « Fourniture des équipements informatiques complémentaires des centres d'état civil et des partenaires du projet de digitalisation de l'état civil guinéen ».

La facture qui ne porte pas cette référence ne pourra pas être payée.

Seules les livraisons exécutées de manière correcte pourront être facturées.

Les réceptions se feront à la livraison des fournitures sur les sites relatifs aux lots suivant indications du pouvoir adjudicateur.

La facture doit être libellée en EUROS.

# 4.11 Litiges (art. 73)

Tous les litiges relatifs à l'exécution de ce marché sont exclusivement tranchés par les tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. La langue véhiculaire est le français ou le néerlandais.

Le pouvoir adjudicateur n'est en aucun cas responsable des dommages causés à des personnes ou à des biens qui sont la conséquence directe ou indirecte des activités nécessaires à l'exécution de ce marché. L'adjudicataire garantit le pouvoir adjudicateur contre toute action en dommages et intérêts par des tiers à cet égard.

En cas de « litige », c'est-à-dire d'action en justice, la correspondance devra (également) être envoyée à l'adresse suivante :

Agence belge de développement - Enabel

Cellule juridique du service Logistique et Achats (L&A)

À l'attention de Mme Inge Janssens

rue Haute 147

1000 Bruxelles

**Belgique** 

# 4.12 Obligations du pouvoir adjudicateur (art.136)

Le pouvoir adjudicateur est tenu:

1° d'utiliser les fournitures pour les besoins prévus au marché et conformément aux notes techniques d'utilisation fournies par le fournisseur ;

2° de n'apporter aucune transformation aux fournitures sans l'accord écrit et préalable du fournisseur.

# 5 Spécifications techniques

# 5.1 Lot 1: Fourniture de serveurs

Le matériel doit satisfaire aux caractéristiques minima (substantielles) requises présentées dans le tableau ci-dessous.

Pour chaque caractéristique requise, le soumissionnaire doit indiquer les caractéristiques du matériel qu'il propose dans la colonne « Caractéristiques garanties par le soumissionnaire » Ces données sont également attestées par les documents suivants à fournir obligatoirement :

- Photos du matériel proposé (2 au minimum) de bonne qualité.
- Fiche technique détaillée du constructeur contenant les principales caractéristiques requises.
- Une description technique exhaustive associée de photographies si des caractéristiques essentielles ne figurent pas dans les fiches techniques détaillées du constructeur.

Les documents se complétant, ceux-ci doivent permettre à l'autorité contractante de vérifier la conformité de la fourniture proposée sans rentrer en contact avec le soumissionnaire.

Les spécifications techniques essentielles exigées sont les suivantes :

Article Numéro		Spécifications requises	
	Serveur décentralisé		
	Туре:	Tour	
	CPU:	1x1, 6 core minimum	
1	RAM:	Entre 1x32 Gb DDR-4 minimum et 2x32 Gb DDR-4 maximum	
1	Alimentation:	Double alimentation 900 W maximum/Remplaçable à chaud	
	Interfaces:	2 ports Giga Ethernet, RJ45	
	Disque Dur HD:	3 x 600 Go minimum	
	Kit montage:	1 support serveur 5U	
		Installation et configuration des serveurs avec Debian ou autres distributions	
	Mise en Service	dérivées.	
	Serveur Central		
	Format :	Serveur rackable 2U minimum	
	СРИ:	2x1, 8 core minimum	
2	RAM:	1x32 Gb DDR-4 minimum, 2x32 Gb DDR-4 maximum	
2	Alimentation:	Double alimentation 900 W maximum / Remplaçable a chaud	
	Interfaces:	2 ports Giga Ethernet Rj45	
	Disque Dur HD:	4 x 1,6 To minimum	
	Kit montage RACK:	Rails et vices rack 19 " 2U minimum (conformément au serveur proposé)	
	Mise en Service	Installation des serveurs sur site avec Debian ou autres distributions dérivées.	

# 5.2 Lot 2 : Fourniture d'imprimantes, de scanners et d'onduleurs.

Le matériel doit satisfaire aux caractéristiques minima (substantielles) requises présentées dans le tableau ci-dessous.

Pour chaque caractéristique requise, le soumissionnaire doit indiquer les caractéristiques du matériel qu'il propose dans la colonne « Caractéristiques garanties par le soumissionnaire » Ces données sont également attestées par les documents suivants à fournir obligatoirement :

- Photos du matériel proposé (2 au minimum) de bonne qualité.
- Fiche technique détaillée du constructeur contenant les principales caractéristiques requises.
- Une description technique exhaustive associée de photographies si des caractéristiques essentielles ne figurent pas dans les fiches techniques détaillées du constructeur.

Les documents se complétant, ceux-ci doivent permettre à l'autorité contractante de vérifier la conformité de la fourniture proposée sans rentrer en contact avec le soumissionnaire.

Les spécifications techniques essentielles exigées sont les suivantes :

<b>Article Numéro</b>	Spécifications requises	
	Imprimante	
	Туре :	Imprimante couleur Laser
	Résolution de l'impression :	600 x 600 dpi minimum
	Formats de papier :	Au moins A4, A5
	Vitesse d'impression :	15 ppm minimum
	Grammage papier du chargeur :	60 à 163 g/m²
1	Vitesse du processeur :	500 MHZ minimum
	Impression recto/verso :	Impression recto verso automatique
	Mise en réseau :	RJ45 Ethernet et Wi-Fi 802.11
	Connectivité :	1 Port USB minimum ; Wi-Fi 802.11; 1 Rj-45 Ethernet
	Nombre de bacs papier :	Standard : 1 bac d'alimentation minimum
	Alimentation :	Consommation 700 W maximum
	Systèmes d'exploitation compatibles :	Windows 10 minimum
2	Scanner avec Chargeur	
2	Résolution de la numérisation :	1.200 DPI (ppp) x 1.200 DPI (ppp) (horizontal x vertical)
	Formats de papier :	A4 (21.0x29,7 cm), A5 (14,8x21,0 cm)

		(Minimum) Monochrome : 40 images/min - Couleur : 40 images/min
	Vitesse de numérisation :	avec A4, résolution : 200 / 300 dpi
	Grammage papier du chargeur :	
	Capacité charger automatique :	
	Numérisation recto/verso :	Oui
	Formats de sortie :	JPEG, TIFF, multi-TIFF, PDF
	Connectivité :	Une entrée USB minimum
	Gamme de tension/ Fréquence nominale :	AC 220 V - 240 V, 50 Hz - 60 Hz
	Systèmes d'exploitation compatibles :	Windows 10 minimum
	Scanner sans Chargeur	
	Résolution de la numérisation :	600 DPI (ppp) x 600 DPI (ppp) (horizontal x vertical)
	Formats de papier :	
3	Formats de sortie :	JPEG, TIFF, multi-TIFF, PDF
		Au moins USB
	Gamme de tension/ Fréquence nominale :	AC 220 V - 240 V, 50 Hz - 60 Hz
	Systèmes d'exploitation compatibles:	Windows 10 minimum
	Onduleur 2Kva	
	Type Onduleur:	UPS RT 2 kVA, 230 V
	Capacité d'alimentation:	1.6kWatts / 2.0 kVA minimum
	Température de fonctionnement:	0 - 40 °C
4	Classe de protection:	IP20
	Tension en Entrée:	220 - 240 V
	Fréquence en Entrée:	40 - 70 Hz Détection automatique
	Tension en Sortie:	220 V - 240 V
	Bypass:	bypass Interne (automatique et manuel)

NB: Les imprimantes doivent être livrées avec au moins 1 cartouche. Et les cartouches doivent être accessibles sur le marché guinéen.

#### 5.3 Lot 3: Fourniture d'ordinateurs et de tablettes

Le matériel doit satisfaire aux caractéristiques minima (substantielles) requises présentées dans le tableau ci-dessous.

Pour chaque caractéristique requise, le soumissionnaire doit indiquer les caractéristiques du matériel qu'il propose dans la colonne « Caractéristiques garanties par le soumissionnaire » Ces données sont également attestées par les documents suivants à fournir obligatoirement :

- Photos du matériel proposé (2 au minimum) de bonne qualité.
- Fiche technique détaillée du constructeur contenant les principales caractéristiques requises.
- Une description technique exhaustive associée de photographies si des caractéristiques essentielles ne figurent pas dans les fiches techniques détaillées du constructeur.

Les documents se complétant, ceux-ci doivent permettre à l'autorité contractante de vérifier la conformité de la fourniture proposée sans rentrer en contact avec le soumissionnaire.

Les spécifications techniques essentielles exigées sont les suivantes :

Article Numéro	Spécifications requises		
	Ordinateur Fixe Desktop		
	Format :	Unité Centrale et Ecran	
	СРИ:	Processeur i5 minimum	
	OS:	Windows 11 Pro 64	
	RAM:	16 Go minimum DDR4	
	Clavier	Clavier AZERTY avec pavé numérique	
1	Périphérique de pointage:	Souris à 3 boutons minimum	
1	Connecteurs vidéo:	1 VGA; 1 port HDMI (minimum)	
	Ports:	3 ports USB minimum; 1 prise combinée casque/microphone, 1 port cable réseau (minimum)	
	Sans fil:	Carte Wi-Fi® 802.11 et Bluetooth 4 minimum	
	Disque Dur HD:	SSD 512 Go minimum	
	Ecran:	Ecran LCD 21" minimum, maximum 24"	

Article Numéro	Spéci	fications requises
	Connecteurs vidéo:	1 VGA; 1 port HDMI (minimum)
	Logiciels - productivité et Finance:	Office pro 19 activé, Chrome, Antivirus
	Licence:	Windows 11 Pro 64
	Ordinateur Portable (Laptop) i7	
	СРИ:	Processeur i7 minimum
	OS:	Windows 11 Pro 64
	RAM:	16 Go minimum
	Clavier	Clavier AZERTY avec pavé numérique
	Connecteurs vidéo:	1 port HDMI (minimum)
	Interfaces réseaux:	LAN GbE 10/100/1000 intégré
	Sans fil:	Carte Wi-Fi 802.11 et
	Suns jii.	Bluetooth 4 minimum
2	Disque Dur HD:	Disque SSD 500Go minimum
_	Ecran:	Écran Full HD minimum, OLED maximum de 16 pouces minimum
	Ports:	1 port USB Type-C, 2 ports USB Type-A, 1 port HDMI
	Batterie:	Li-ion avec 6 heures d'autonomie minimum
	Logiciels - productivité et Finance:	Office Pro 19 activé, Chrome, Antivirus
	Webcam:	Caméra HD
	Souris externe:	Sans fil USB Type A
	Cable de sécurité	Verrouillage à chiffres ou avec clé, câble de 2 m minimum
	Licence:	Windows 11 Pro 64

Article Numéro	Spéci	fications requises
	Tablette Android	
	Système:	Android 7 minimum
	Processeur:	Multi Core 1.5 GHz minimum
	Mémoire:	RAM : 3 Gb minimum Stockage : 32 Go minimum Support Micro SD
	Ecran:	10,5" maximum
3	Camera:	Arrière 5MP minimum Avant 2 MP minimum
	Norme IP:	Norme IP 52
	Alimentation:	USB Type C, Chargeur
	Connectivité:	Wifi 3G minimum Bluetooth Port USB Type-C GPS
	Batterie:	7000 mAh minimum

# 6 Formulaires

# 6.1 Fiche d'identification

# 6.1.1 Personne Physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici:

 $\frac{https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39do-4646-bo7o-5cfed3760aed$ 

<u>5cfed3760aed</u>					
I. DONNÉES PERSONNELLES					
NOM(S) DE FAMILLE					
PRÉNOM(S)					
DATE DE NAISSANCE					
JJ MM AAA	ıAA				
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)	PAYS DE NAISSANCE				
TYPE DE DOCUMENT D'IDE CARTE D'IDENTITI		PERMIS DE CONDUIRE <sup>2</sup> AUTRE <sup>3</sup>			
PAYS ÉMETTEUR					
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ					
NUMÉRO D'IDENTIFICATIO	ON PERSONNEL4				
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE					
CODE POSTAL	BOITE POSTAL	E VILLE			
		L VILLE			
RÉGION 5		PAYS			
RÉGION 5 TÉLÉPHONE PRIVÉ					
TÉLÉPHONE PRIVÉ	ERCIALES				
TÉLÉPHONE PRIVÉ COURRIEL PRIVÉ	NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant) NUMÉRO DE TVA NUMÉRO D'ENREGI LIEU DE L'ENREGISTREMEN	Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.			

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

# 6.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici:

 $\underline{https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b}$ 

NOM OFFICIEL <sup>6</sup>						
NOM COMMERCIAL (si différent) Erreur! Insertion automatique non définie.						
ABRÉVIATION						
FORME JURIDIQUE						
ТҮРЕ	A BUT LUCRATIF					
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF ONG <sup>7</sup> OUI NON					
NUMÉRO DE REGISTRE I	RINCIPAL <sup>8</sup>					
NUMÉRO DE REGISTRE S	ECONDAIRE					
(le cas échéant)						
LIEU DE L'ENREGISTREM	TENT PRINCIPAL VILLE PAYS					
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL  JJ MM AAAA						
NUMÉRO DE TVA						
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL						
CODE POSTAL	BOITE POSTALE VILLE					
PAYS	TÉLÉPHONE					
COURRIEL						
DATE	CACHET					
SIGNATURE DU REPRÉSI AUTORISÉ	NTANT					

<sup>6</sup> Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

<sup>7</sup> ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

 $<sup>8 \</sup> Le\ num{\'e}ro\ d'enregistrement\ au\ registre\ national\ des\ entreprises.\ Voir\ le\ tableau\ des\ d{\'e}nominations\ correspondantes\ par\ pays.$ 

# 6.1.3 Entité de droit public<sup>9</sup>

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici /

 $\underline{https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b}$ 

NO. 2 ON YOUN 10				
NOM OFFICIEL <sup>10</sup> Erreur! Insertion automatique non définie.				
ABRÉVIATION				
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL <sup>11</sup>				
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE				
(le cas échéant)				
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS		
		rais		
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ MM	AAAA		
NUMÉRO DE TVA				
ADRESSE OFFICIELLE				
CODE POSTAL BOITE POSTALE		VILLE		
PAYS		TÉLÉPHONE		
COURRIEL				
DATE	HET			
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT				
AUTORISÉ				

Date

Signature(s) manuscrite originale et nom de la personne mandaté

<sup>9</sup> Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquérir et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

<sup>10</sup> Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

<sup>11</sup> Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

# 6.1.4 Coordonnées bancaires pour les payements

Nom et prénom du soumissionnaire ou dénomination de la société et forme juridique	
Institution financière :	
IBAN:	
Code Swift :	
Code banque :	
Code agence :	
N° de compte :	
Ouvert au nom de :	

- Toutes les informations bancaires doivent être remplies.
- Le changement de compte bancaire n'est pas autorisé sauf en cas de situation exceptionnelle dûment justifiée. A noter que les paiements dans le cadre de ce marché se feront à partir d'un compte en euros d'Enabel domicilié en Belgique.

# 6.2 Déclaration d'intégrité pour les soumissionnaires

Concerne le soumissionnaire : *A remplir*)

Domicile / Siège social:

Référence du marché public : **GIN170101T-10073** 

À l'attention de Enabel,

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie et à la lutte contre la corruption repris dans le Cahier spécial des charges et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Je suis / nous sommes de même conscient(s) du fait que les membres du personnel de Enabel sont liés aux dispositions d'un code éthique qui précise ce qui suit : "Afin d'assurer l'impartialité des membres du personnel, il leur est interdit de solliciter, d'exiger ou d'accepter des dons, gratifications ou avantages quelconques destinés à eux-mêmes ou des tiers, que ce soit ou non dans l'exercice de leur fonction, lorsque les dons, gratifications ou avantages précités sont liés à cet exercice. Notons que ce qui importe le plus dans cette problématique est moins l'enrichissement résultant de l'acceptation de dons, gratifications ou avantages de toute nature, que la perte de l'impartialité requise du membre du personnel dans l'exercice de sa fonction. À titre personnel, les membres du personnel n'acceptent aucune gratification, aucun don ni avantage financier ou autre, pour les services rendus".

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.

- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques peut aboutir à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.
- Le contractant du marché (adjudicataire) s'engage à fournir au pouvoir adjudicateur, à sa demande, toutes les pièces justificatives relatives aux conditions d'exécution du contrat. Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu'il estimerait nécessaire pour réunir des éléments de preuve sur une présomption de frais commerciaux inhabituels.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé" avec mention du nom et de la

fonction:	
Lieu, date	

#### 6.3 Déclaration sur l'honneur relative aux motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

- 1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes:
  - 1° participation à une **organisation criminelle**;
  - 2° corruption;
  - 3° fraude;
  - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
  - 5° blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme;
  - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains.
  - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal**.
  - 8° la création de sociétés offshore
  - L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.
- 2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au <u>paiement d'impôts et taxes</u> <u>ou de cotisations de sécurité sociale</u> pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales ;
- 3. le soumissionnaire est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;
- 4. le soumissionnaire <u>ou un de ses dirigeants</u> a commis une <u>faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité.</u>

Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :

une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin

- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption juin 2019.
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

- 5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
- 6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales

- en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.
- 7. des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.
- 8. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <a href="https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies">https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies</a>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <a href="https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue">https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue</a>

https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive measures-2017-01-17-clean.pdf

#### Pour la Belgique:

https://finances.belgium.be/fr/sur le spf/structure et services/administrations generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

9. Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

Le soumissionnaire déclare formellement être en mesure, sur demande et sans délai, de fournir les certificats et autres formes de pièces justificatives visés, sauf si:

- a. Enabel a la possibilité d'obtenir directement les documents justificatifs concernés en consultant une base de données nationale dans un État membre qui est accessible gratuitement, à condition que le soumissionnaire ait fourni les informations nécessaires (adresse du site web, autorité ou organisme de délivrance, référence précise des documents) permettant à Enabel de les obtenir, avec l'autorisation d'accès correspondante;
- b. Enabel est déjà en possession des documents concernés.
- c. Pour ce marché, le soumissionnaire devra joindre :
- Extrait du casier judiciaire du gérant de la société à jour
- Attestation de régularité des cotisations sociales à jour
- Attestation de régularité des cotisations fiscales à jour

Le soumissionnaire consent formellement à ce que Enabel ait accès aux documents justificatifs étayant les informations fournies dans le présent document.

**Date** 

**Localisation** 

**Signature** 

## 6.4 Dossier de sélection – aptitude technique

Aptitude technique : voir art. 68 de l'A.R. du 18.04.2017	
<ul> <li>Pour chacun des lots de ce marché, le soumissionnaire doit disposer des références suivantes exécutées au cours des 3 dernières années (2019, 2020, 2021):         <ul> <li>Pour le lot 1:</li> <li>Disposer d'une référence similaire (vente de matériels et d'équipements informatiques) d'au moins 60 000 euros;</li> </ul> </li> <li>Pour le lot 2: <ul> <li>Disposer d'une référence similaire (vente de matériels et d'équipements informatiques) d'au moins 40 000 euros;</li> </ul> </li> <li>Pour le lot 3: <ul> <li>Disposer d'une référence similaire (vente de matériels et d'équipements informatiques) d'au moins 140 000 euros;</li> </ul> </li> <li>Pour le lot 3: <ul> <li>Disposer d'une référence similaire (vente de matériels et d'équipements informatiques) d'au moins 140 000 euros;</li> </ul> </li> <li>Le matériel pour les 3 lots doit répondre aux normes européennes (CE). Le prestaire doit fournir le certificat de conformité de cette norme.</li> </ul> <li>Pour obtenir plus d'un lot, le soumissionnaire devra disposer du cumul des capacités des lots concernés. Par exemple un prestataire qui soumissionne à la fois pour les lots 1, 2 et 3 doit avoir déjà exécuté un marché d'un budget de 240 000 € (60 000 € + 40 000 € + 140 000 €).</li> <li>Le soumissionnaire joint à son offre une liste reprenant les fournitures les plus importants qui ont été effectués au cours des Trois (3) dernières années, avec mention du montant et de la date et les destinataires publics ou privés. Les travaux sont prouvés par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire était un acheteur privé par une attestation de l'acheteur ou à défaut par une simple déclaration de l'entrepreneur.</li>	Voir formulaire au paragraphe 6.8
L'indication de la part du marché que le l'entrepreneur a éventuellement l'intention de <b>sous-traiter.</b>	Voir formulaire au paragraphe 6.7
Dans le cadre de l'évaluation de la capacité économique et financière, les éléments suivants seront demandés :  • le planning général que l'opérateur économique compte mettre en œuvre lors de l'exécution du marché.	
<ul> <li>l'indication des mesures de gestion environnementale que l'opérateur économique compte appliquer lors de l'exécution du marché</li> <li>une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels de l'opérateur économique ou de l'entrepreneur;</li> </ul>	

Un soumissionnaire peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Les règles suivantes sont alors d'application :

- Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d'autres entités, il apporte au pouvoir adjudicateur <u>la preuve</u> qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant <u>l'engagement de ces entités à cet effet</u>.
- Le pouvoir adjudicateur vérifiera, si les entités à la capacité desquelles l'opérateur économique entend avoir recours <u>remplissent les critères de</u> sélection et s'il existe des motifs d'exclusion dans leur chef.
- En ce qui concerne les critères ayant égard aux <u>titres d'études et professionnels</u>, ou à l'expérience professionnelle pertinente, les opérateurs économiques ne peuvent toutefois avoir recours aux capacités d'autres entités que <u>lorsque ces dernières exécuteront véritablement les travaux pour lesquels ces capacités sont requises</u>.
- Le pouvoir adjudicateur peut exiger que certaines tâches essentielles soient effectuées directement par le soumissionnaire lui-même ou, si l'offre est soumise par un groupement d'opérateurs économiques par un participant dudit groupement.

Dans les mêmes conditions, un groupement de candidats ou de soumissionnaires peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou celles d'autres entités.

## 6.5 Dossier de sélection capacité économique et financière

En vue de la sélection qualitative des soumissionnaires, les renseignements ou documents mentionnés ci-dessous doivent être joints à l'offre.

Consolté économique et financière préparet (= Ja PA D. Jac 40 et care	
Capacité économique et financière – voir art. 67 de l'A.R. du 18.04.2017	
Pour chacun des lots de ce marché, le soumissionnaire doit avoir réalisé un chiffre d'affaires cumulé au cours des deux derniers exercices (2020 et 2021) au moins égal à :  Lot 1: 60.000 euros  Lot 2: 50.000 euros  Lot 3: 140.000 euros	
Pour obtenir plus d'un lot, le soumissionnaire devra disposer du cumul de chiffres d'affaires requis pour les lots concernés. Par exemple un prestataire qui soumissionne à la fois pour les lots 1, 2 et 3 doit avoir un chiffre d'affaires de 250 000 € (60 000 € + 50 000 € + 140 000 €).	Voir formulaire au paragraphe 6.6
Il joindra à son offre une déclaration relative au chiffre d'affaires total réalisé pendant les deux derniers exercices, à moins que le chiffre d'affaires total soit mentionné dans les comptes annuels approuvés qui peuvent être consultés via le guichet électronique (il s'agit des comptes annuels déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique, libellés selon le schéma comptable complet, ou selon le schéma comptable raccourci dans laquelle la mention facultative du chiffre d'affaires total réalisé, a été complétée).	0.0
Le soumissionnaire doit également prouver sa solvabilité financière.	
Cette capacité financière sera jugée sur base des comptes annuels approuvés des deux dernières années déposées auprès de la Banque Nationale de Belgique. Les soumissionnaires qui ont déposé les comptes annuels approuvés auprès de la Banque Nationale de Belgique, ne sont pas tenus de les joindre à leur offre, étant donné que le pouvoir adjudicateur est à même de les consulter via le guichet électronique de l'autorité fédérale	
Les soumissionnaires qui n'ont pas déposé les comptes annuels approuvés des deux dernières années comptables auprès de la Banque Nationale de Belgique, sont tenus de les joindre à leur offre. Cette obligation vaut également pour les comptes annuels approuvés récemment et qui n'ont pas encore été déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique, parce que le délai légal accordé pour le dépôt de ceux-ci n'est pas encore échu. Pour les entreprises individuelles, il convient de faire rédiger un document reprenant tous les actifs et tous les passifs par un comptable IEC ou un réviseur d'entreprise. Ce document doit être certifié conforme par un comptable IEC agréé ou par le réviseur d'entreprise, selon le cas. Le document doit refléter une situation financière récente (datant de 6 mois au maximum, à compter de la date d'ouverture des offres). Au cas où l'entreprise n'a pas encore publié de compte annuel, un bilan intermédiaire certifié conforme par le comptable IEC ou par le réviseur d'entreprise suffit.	Joindre les comptes annuels approuvés 2020 et 2021 Approuvés par un expert- comptable
Les entreprises étrangères doivent joindre également à leur offre les comptes annuels approuvés des deux dernières années ou un document reprenant tous les actifs et tous les passifs de l'entreprise. Au cas où l'entreprise n'a pas encore publié de compte annuel, un bilan intermédiaire certifié conforme par le comptable ou par le réviseur d'entreprise ou par la personne ou l'organisme qui exerce ce type de fonction dans le pays concerné suffit.	
AUTRES:	Le pouvoir adjudicateur posera des questions si

Il existe encore d'autres critères de sélection afin de vérifier la capacité économique et nécessaire à l'évaluation financière: la preuve d'une assurance des risques professionnels et une déclaration bancaire. Un soumissionnaire peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre luimême et ces entités. Les règles suivantes sont alors d'application : Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d'autres entités, il apporte au pouvoir adjudicateur la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant l'engagement de ces entités à cet effet. Le pouvoir adjudicateur vérifiera, si les entités à la capacité desquelles l'opérateur économique entend avoir recours remplissent les critères de sélection et s'il existe des motifs d'exclusion dans leur chef. Lorsqu'un opérateur économique a recours aux capacités d'autres entités en ce qui concerne des critères ayant trait à la capacité économique et financière, le pouvoir adjudicateur peut exiger que l'opérateur économique et ces entités en question soient solidairement responsables de l'exécution du marché le pouvoir adjudicateur peut exiger que certaines tâches essentielles soient effectuées directement par le soumissionnaire lui-même ou, si l'offre est soumise par un groupement d'opérateurs économiques par un participant dudit groupement. Dans les mêmes conditions, un groupement de candidats ou de soumissionnaires peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou celles d'autres entités.

## 6.6 Capacité économique et financière

Pour chacun des lots de ce marché, le soumissionnaire doit avoir réalisé un chiffre d'affaires cumulé au cours des deux derniers exercices (2020 et 2021) au moins égal à :

Lot 1: 60.000 euros Lot 2: 50.000 euros Lot 3: 140.000 euros

Pour obtenir plus d'un lot, le soumissionnaire devra disposer du cumul de chiffres d'affaires requis pour les lots concernés. Par exemple un prestataire qui soumissionne à la fois pour les lots 1, 2 et 3 doit avoir un chiffre d'affaires de 250 000  $\mathfrak C$  (60 000  $\mathfrak C$  + 50 000  $\mathfrak C$  + 140 000  $\mathfrak C$ ).

Il joindra à son offre les états financiers des comptes approuvés par un expert-comptable des deux dernières années (2020 et 2021).

Données financières	1ère année avant le dernier exercice (2020) EURO	Dernier exercice en cours (2021) EURO	Moyenne EURO
Chiffre d'affaires annuel			
Chiffre d'affaires annuel, lié au domaine du marché présent			

Effectif moyen	Année précédente (2020)		Dernier ex	xercice (2021)	Exercice en cours	
	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché
Personnel permanent						
Autre personnel						

1		-	•	1	
Hat i	OT	•	0	In	
٠.	4		<b>11</b>	le	

Signature manuscrite originale/nom du représentant du soumissionnaire

## **6.7 Sous-traitants**

Nom et forme juridique	Adresse / siège social	Objet

Signature(s) manuscrite originale et nom de la personne mandatée

#### 6.8 Références du soumissionnaire

Pour chacun des lots de ce marché, le soumissionnaire doit disposer des **références** suivantes exécutées au cours des 3 dernières années (2019, 2020, 2021):

#### Pour le lot 1:

- Disposer d'une référence similaire (vente de matériels et d'équipements informatiques) d'au moins 60 000 euros ;

#### Pour le lot 2:

- Disposer d'une référence similaire (vente de matériels et d'équipements informatiques) d'au moins 40 000 euros ;

#### Pour le lot 3:

- Disposer d'une référence similaire (vente de matériels et d'équipements informatiques) d'au moins 140 000 euros ;

Le matériel pour les 3 lots doit répondre aux normes européennes (CE). Le prestaire doit fournir le certificat de conformité de cette norme.

Pour obtenir plus d'un lot, le soumissionnaire devra disposer du cumul des capacités des lots concernés. Par exemple un prestataire qui soumissionne à la fois pour les lots 1, 2 et 3 doit avoir déjà exécuté un marché d'un budget de 240 000 € (60 000 € + 40 000 €).

Intitulé / description des services / lieux (maximum 5)	Montant total en €	Nom du client	Année (< =3 dernières années)

Pour les attestations présentées dans le tableau ci-dessus, veuillez joindre les copies des références et certificats signés par les autorités contractantes (PV de réception définitive ou le certificats/attestations de bonne exécution sans réserve majeure) ainsi que la copie du contrat. La présentation d'un contrat seul ne constitue pas une preuve de bonne exécution.

1	Fait	à	1	Le
J	ган	а.		L.C

Signature manuscrite originale / nom du représentant du soumissionnaire

# 6.9 Exemple de clauses contractuelles : obligations de l'adjudicataire (« sous-traitant ou processor ») vis-à-vis du pouvoir adjudicateur (« responsable du traitement »)

Le sous-traitant s'engage à :

- traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/font l'objet de la sous-traitance
- 2. traiter les données conformément aux instructions documentées du responsable de traitement figurant en annexe du présent contrat. Si le sous-traitant considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement le responsable de traitement. En outre, si le sous-traitant est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le responsable du traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public
- **3. garantir la confidentialité** des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat
- **4.** veiller à ce que les **personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel** en vertu du présent contrat :
  - s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité
  - reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel
- 5. prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut

#### 6. Sous-traitance

Le sous-traitant peut faire appel à un autre sous-traitant (ci-après, « le sous-traitant ultérieur ») pour mener des activités de traitement spécifiques. Dans ce cas, il informe préalablement et par écrit le responsable de traitement de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant et les dates du contrat de sous-traitance. Le responsable de traitement dispose d'un délai minium de [...] à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance ne peut être effectuée que si le responsable de traitement n'a pas émis d'objection pendant le délai convenu.

Le sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations du présent contrat pour le compte et selon les instructions du responsable de traitement. Il appartient au sous-traitant initial de s'assurer que le sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du règlement

européen sur la protection des données. Si le sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, le sous-traitant initial demeure pleinement responsable devant le responsable de traitement de l'exécution par l'autre sous-traitant de ses obligations.

#### 7. Droit d'information des personnes concernées

Le sous-traitant, au moment de la collecte des données, doit fournir aux personnes concernées par les opérations de traitement l'information relative aux traitements de données qu'il réalise. La formulation et le format de l'information doit être convenue avec le responsable de traitement avant la collecte de données.

#### 8. Exercice des droits des personnes

Dans la mesure du possible, le sous-traitant doit aider le responsable de traitement à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Le sous-traitant doit répondre, au nom et pour le compte du responsable de traitement et dans les délais prévus par le règlement européen sur la protection des données aux demandes des personnes concernées en cas d'exercice de leurs droits, s'agissant des données faisant l'objet de la sous-traitance prévue par le présent contrat.

#### 9. Notification des violations de données à caractère personnel

Le sous-traitant notifie au responsable de traitement toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de [...] heures après en avoir pris connaissance et par le moyen suivant [...]. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

La notification contient au moins :

- la description de la nature de la violation de données à caractère personnel y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés;
- le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues;
- la description des conséquences probables de la violation de données à caractère personnel ;
- la description des mesures prises ou que le responsable du traitement propose de prendre pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

# 10. Aide du sous-traitant dans le cadre du respect par le responsable de traitement de ses obligations

Le sous-traitant aide le responsable de traitement pour la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données. Le sous-traitant aide le responsable de traitement pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

#### 11. Mesures de sécurité

Le sous-traitant s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité suivantes : [...]

#### 12. Sort des données

Au terme de la prestation de services relatifs au traitement de ces données, le soustraitant s'engage à :

- détruire toutes les données à caractère personnel ou
- à renvoyer toutes les données à caractère personnel au responsable de traitement ou
- à renvoyer les données à caractère personnel au sous-traitant désigné par le responsable de traitement Le renvoi doit s'accompagner de la destruction de toutes les copies existantes dans les systèmes d'information du sous-traitant.

Une fois détruites, le sous-traitant doit justifier par écrit de la destruction.

#### 13. Délégué à la protection des données

Le sous-traitant communique au responsable de traitement le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données

#### 14. Registre des catégories d'activités de traitement

Le sous-traitant déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du responsable de traitement comprenant :

- le nom et les coordonnées du responsable de traitement pour le compte duquel il agit, des éventuels sous-traitants et, le cas échéant, du délégué à la protection des données;
- les catégories de traitements effectués pour le compte du responsable du traitement;
- le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa du règlement européen sur la protection des données, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées;

dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles, y compris entre autres, selon les besoins : la pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel, des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement, des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique, une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

#### 15. Documentation

Le sous-traitant met à la disposition du responsable de traitement la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le responsable du traitement ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

#### **6.10 Prescription techniques (A remplir)**

#### **Lot 1:**

Le matériel doit satisfaire aux caractéristiques minima (substantielles) requises présentées dans le tableau ci-dessous.

Pour chaque caractéristique requise, le soumissionnaire doit indiquer les caractéristiques du matériel qu'il propose dans la colonne « Caractéristiques garanties par le soumissionnaire » Ces données sont également attestées par les documents suivants à fournir obligatoirement :

- Photos du matériel proposé (2 au minimum) de bonne qualité.
- Fiche technique détaillée du constructeur contenant les principales caractéristiques requises.
- Une description technique exhaustive associée de photographies si des caractéristiques essentielles ne figurent pas dans les fiches techniques détaillées du constructeur.

Les documents se complétant, ceux-ci doivent permettre à l'autorité contractante de vérifier la conformité de la fourniture proposée sans rentrer en contact avec le soumissionnaire.

Les spécifications techniques essentielles exigées sont les suivantes :

Article	Quantité		Spécifications requises	Caractéristiques garanties par le soumissionnaire	Commentaires éventuels et renvois vers la documentation
		Туре :	Tour		
		CPU:	1x1, 6 core minimum	m et 2x32 Gb DDR-4 maximum	
	r isé 7	RAM :	Entre 1x32 Gb DDR-4 minimum et 2x32 Gb DDR-4 maximum		
Serveur		Alimentation :	Double alimentation 900 W maximum/Remplaçable à chaud		
décentralisé		Interfaces :	2 ports Giga Ethernet, RJ45		
		Disque Dur HD :	3 x 600 Go minimum		
		Kit montage :	1 support serveur 5U		
		Mise en Service :	Installation et configuration des serveurs avec Debian ou autres distributions dérivées.		
Serveur		Format :	Serveur rackable 2U minimum		
Central	2	CPU:	2x1, 8 core minimum	_	

Article	Quantité		Spécifications requises		Commentaires éventuels et renvois vers la documentation
		RAM :	1x32 Gb DDR-4 minimum, 2x32 Gb DDR-4 maximum		
		Alimentation :	Double alimentation 900 W maximum / Remplaçable a chaud		
		Interfaces :	2 ports Giga Ethernet Rj45		
		Disque Dur HD :	4 x 1,6 To minimum		
		Kit montage RACK :	Rails et vices rack 19 " 2U minimum (conformément au serveur proposé)		
		Mise en Service	Installation des serveurs sur site avec Debian ou autres distributions dérivées.		

#### **Lot 2:**

Le matériel doit satisfaire aux caractéristiques minima (substantielles) requises présentées dans le tableau ci-dessous.

Pour chaque caractéristique requise, le soumissionnaire doit indiquer les caractéristiques du matériel qu'il propose dans la colonne « Caractéristiques garanties par le soumissionnaire » Ces données sont également attestées par les documents suivants à fournir obligatoirement :

- Photos du matériel proposé (2 au minimum) de bonne qualité.
- Fiche technique détaillée du constructeur contenant les principales caractéristiques requises.
- Une description technique exhaustive associée de photographies si des caractéristiques essentielles ne figurent pas dans les fiches techniques détaillées du constructeur.

Les documents se complétant, ceux-ci doivent permettre à l'autorité contractante de vérifier la conformité de la fourniture proposée sans rentrer en contact avec le soumissionnaire.

Les spécifications techniques essentielles exigées sont les suivantes :

Article	Quantité	Spécifications	Caractéristiques garanties par le soumissionnaire	Commentaires éventuels et renvois vers la documentation	
	10	Туре:	Imprimante couleur Laser		
		Résolution de l'impression:	600 x 600 dpi minimum		
		Formats de papier:	Au moins A4, A5		
		Vitesse de impression:	15 ppm minimum		
		Grammage papier du chargeur :	60 à 163 g/m <sup>2</sup>		
IMPRIMANTE		Vitesse du processeur:	500 MHZ minimum		
IIVIPRIIVIANIE		Impression recto/verso:	Impression recto verso automatique		
		Mise en réseau:	RJ45 Ethernet et Wi-Fi 802.11		
		Connectivité:	1 Port USB minimum; Wi-Fi 802.11; 1 Rj-45 Ethernet		

Article	Quantité	Spécifications	Caractéristiques garanties par le soumissionnaire	Commentaires éventuels et renvois vers la documentation	
		Nombre de bacs papier :	Standard: 1 bac d'alimentation minimum		
		Alimentation:	Consommation 700 W maximum		
		Systèmes d'exploitation	Windows 10 minimum		
		compatibles: Résolution de la numérisation:	1.200 DPI (ppp) x 1.200 DPI (ppp) (horizontal x		
		Formats de papier:	A4 (21.0x29,7 cm), A5 (14,8x21,0 cm)		
C			(minimum) Monochrome: 40 images/min - Couleur : 40 images/min avec A4,		
Scanner avec			résolution : 200 / 300 dpi		
Chargeur	15	Grammage papier du chargeur :			
		Capacité charger automatique: Numérisation recto/verso:			
			JPEG, TIFF, multi-TIFF, PDF		
			Une entrée USB minimum		
		Gamme de tension/ Fréquence	-		
		nominale:	60 Hz		
		Systèmes d'exploitation compatibles:	Windows 10 minimum		

Scanner sans Chargeur  2  Résolution de la numérisation:  Formats de papier:  Formats de papier:  Formats de papier:  Connectivité:  Systèmes d'exploitation compatibles:  Type Onduleur  Classe de protection:  Température de fonctionnement:  Classe de protection:  Tension en Sortie:  Bypass:  Résolution de la numérisation:  (ppp) (horizontal x vertical)  Ad (21.0x29,7 cm), A5  (14,8x21,0 cm)  Ad (21.0x29,7 cm), A5  (14,8x21,0 cm)  Ad (21.0x29,7 cm), A5  (14,8x21,0 cm)  Ad (22.0 V - 240 V, 50 Hz - 60 Hz  Microsoft Windows 10  minimum  Microsoft Windows 10  minimum  Température de fonctionnement:  Classe de protection:  Classe de protection:  Fréquence en Entrée:  Tension en Sortie:  Bypass:  Capacité d'alimentation:  Température de fonctionnement:	Article	Quantité	Spécifications	requises	Caractéristiques garanties par le soumissionnaire	Commentaires éventuels et renvois vers la documentation
Formats de papier: (14,8x21,0 cm)  Formats de sortie: JPEG, TIFF, multi-TIFF, PDF  Connectivité: au moins USB  Gamme de tension/ Fréquence nominale:  Systèmes d'exploitation compatibles: Microsoft Windows 10 minimum  Type Onduleur: UPS RT 2 kVA, 230 V  Capacité d'alimentation: 1.6kWatts / 2.0 kVA minimum  Température de fonctionnement: 0 - 40 °C  Classe de protection: IP20  Tension en Entrée: 220 V - 240 V  40 - 70 Hz Détection automatique  Fréquence en Entrée: 220 V - 240 V  bypass Interne (automatique et manuel)  Frou Watt / 5000 Watt / 5000 VA  Minimum			Résolution de la numérisation:	1		
Connectivité: au moins USB  Gamme de tension/ Fréquence nominale: 60 Hz  Systèmes d'exploitation compatibles: Microsoft Windows 10 minimum  Type Onduleur: UPS RT 2 kVA, 230 V  Capacité d'alimentation: 1.6kWatts / 2.0 kVA minimum  Température de fonctionnement: 0 - 40 °C  Classe de protection: IP20  Tension en Entrée: 220 - 240 V  40 - 70 Hz Détection automatique  Tension en Sortie: 220 V - 240 V  bypass Interne (automatique et manuel)  4500 Watt / 5000 VA  minimum			Formats de papier:	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		
Gamme de tension/ Fréquence nominale:  Systèmes d'exploitation compatibles:  Type Onduleur:  Capacité d'alimentation:  Classe de protection:  Fréquence en Entrée:  Tension en Sortie:  Bypass:  Bypass:  Capacité d'alimentation:  Capacité d'alimentation:  Tension en Sortie:  Capacité d'alimentation:  Capacité d'alimentation:  Capacité d'alimentation:  Capacité d'alimentation:  Capacité d'alimentation:  AC 220 V - 240 V, 50 Hz -  Microsoft Windows 10  Microsoft	Scanner sans		Formats de sortie:	JPEG, TIFF, multi-TIFF, PDF		
Gamme de tension/ Fréquence nominale: 60 Hz  Systèmes d'exploitation compatibles: minimum  Type Onduleur: UPS RT 2 kVA, 230 V  Capacité d'alimentation: 1.6kWatts / 2.0 kVA minimum  Température de fonctionnement: 0 - 40 °C  Classe de protection: IP20  32  Tension en Entrée: 220 - 240 V  40 - 70 Hz Détection automatique  Fréquence en Entrée: 220 V - 240 V  bypass Interne (automatique et manuel)  4500 Watt / 5000 VA  Minimum	Chargeur	_	Connectivité:	au moins USB		
Compatibles: minimum  Type Onduleur: UPS RT 2 kVA, 230 V  Capacité d'alimentation: 1.6kWatts / 2.0 kVA minimum  Température de fonctionnement: 0 - 40 °C  Classe de protection: IP20  Tension en Entrée: 220 - 240 V  40 - 70 Hz Détection automatique  Fréquence en Entrée: 220 V - 240 V  bypass Interne (automatique et manuel)  Expass: et manuel)  Capacité d'alimentation: minimum	Gildi gedi			I -		
Type Onduleur: UPS RT 2 kVA, 230 V  Capacité d'alimentation: 1.6kWatts / 2.0 kVA minimum  Température de fonctionnement: 0 - 40 °C  Classe de protection: IP20  Tension en Entrée: 220 - 240 V  40 - 70 Hz Détection automatique  Tension en Sortie: 220 V - 240 V  bypass Interne (automatique et manuel)  Expass: 4500 Watt / 5000 VA  Capacité d'alimentation: minimum						
Capacité d'alimentation: 1.6kWatts / 2.0 kVA minimum  Température de fonctionnement: 0 - 40 °C  Classe de protection: IP20  32  Tension en Entrée: 220 - 240 V  40 - 70 Hz Détection automatique  Fréquence en Entrée: 220 V - 240 V  bypass Interne (automatique et manuel) 4500 Watt / 5000 VA minimum			•			
Température de fonctionnement: 0 - 40 °C  Classe de protection: IP20  Tension en Entrée: 220 - 240 V  Fréquence en Entrée: automatique  Tension en Sortie: 220 V - 240 V  Bypass: htterne (automatique et manuel)  Capacité d'alimentation: minimum						
Classe de protection: IP20  Tension en Entrée: 220 - 240 V  40 - 70 Hz Détection automatique  Tension en Sortie: 220 V - 240 V  bypass Interne (automatique et manuel)  4500 Watt / 5000 VA minimum						
Onduleur  2Kva  Tension en Entrée: 220 - 240 V  40 - 70 Hz Détection automatique  Tension en Sortie: 220 V - 240 V  Bypass: bypass Interne (automatique et manuel)  4500 Watt / 5000 VA minimum						
Onduleur  Fréquence en Entrée: 40 - 70 Hz Détection automatique  Tension en Sortie: 220 V - 240 V  bypass Interne (automatique et manuel)  4500 Watt / 5000 VA  minimum			•			
Bypass: bypass Interne (automatique et manuel)  Capacité d'alimentation: minimum	Onduleur		Fréquence en Entrée:			
Bypass: Interne (automatique et manuel)  Capacité d'alimentation: bypass Interne (automatique et manuel)  4500 Watt / 5000 VA minimum	2Kva		Tension en Sortie:	220 V - 240 V		
Capacité d'alimentation: minimum			Bypass:	et manuel)		
			Canacitá d'alimantetian	,		
			•			
Classe de protection: IP20 minimum			•			

Article	Quantité	Spécifications		garanties par le	Commentaires éventuels et renvois vers la documentation
		Tension en Entrée: 220 - 240 V			
		Fréquence en Entrée:	40 - 70 Hz Détection automatique		
		Tension en Sortie:	Tension en Sortie: 220 V - 240 V		
		bypass Interne (automatique et manuel)			

NB: Les imprimantes doivent être livrées avec au moins 1 cartouche. Et les cartouches doivent être accessibles sur le marché guinéen.

#### **Lot 3:**

Le matériel doit satisfaire aux caractéristiques minima (substantielles) requises présentées dans le tableau ci-dessous.

Pour chaque caractéristique requise, le soumissionnaire doit indiquer les caractéristiques du matériel qu'il propose dans la colonne « Caractéristiques garanties par le soumissionnaire » Ces données sont également attestées par les documents suivants à fournir obligatoirement :

- Photos du matériel proposé (2 au minimum) de bonne qualité.
- Fiche technique détaillée du constructeur contenant les principales caractéristiques requises.
- Une description technique exhaustive associée de photographies si des caractéristiques essentielles ne figurent pas dans les fiches techniques détaillées du constructeur.

Les documents se complétant, ceux-ci doivent permettre à l'autorité contractante de vérifier la conformité de la fourniture proposée sans rentrer en contact avec le soumissionnaire.

Les spécifications techniques essentielles exigées sont les suivantes :

Article	Quantité	Sp	écifications requises	Caractéristiques garanties par le soumissionnaire	Commentaires éventuels et renvois vers la documentation
		Format :	Unité Centrale et Ecran		
		CPU:	Processeur i5 minimum		
		OS:	Windows 11 Pro 64		
<b>.</b> .		RAM:	16 Go minimum DDR4		
Ordinateur		Clavier	Clavier AZERTY avec pavé numérique		
Fixe Desktop		Périphérique de pointage:	Souris à 3 boutons minimum		
•	75	Connecteurs vidéo:	1 VGA; 1 port HDMI (minimum)		
		Ports:	3 ports USB minimum; 1 prise combinée casque/microphone, 1 port cable réseau (minimum)		

Article	Quantité	Sp	écifications requises	Caractéristiques garanties par le soumissionnaire	Commentaires éventuels et renvois vers la documentation
		Sans fil:	Sans fil: Carte Wi-Fi® 802.11 et Bluetooth 4 minimum		
	<u> </u>	Disque Dur HD:	SSD 512 Go minimum		
	<u> </u>				
	<u> </u>	Ecran:	Ecran LCD 21" minimum, maximum 24"		
		Connecteurs vidéo:	1 VGA; 1 port HDMI (minimum)		
		Logiciels - productivité et Finance:	Office pro 19 activé, Chrome, Antivirus		
	[	Licence:	Licence: Windows 11 Pro 64		
		СРИ:	CPU: Processeur i7 minimum		
		OS:	Windows 11 Pro 64		
		RAM:	16 Go minimum		
		Clavier	Clavier AZERTY avec pavé numérique		
Ordinateur	15	Connecteurs vidéo: 1 port HDMI (minimum)			
Portable	<u> </u>	Interfaces réseaux:	LAN GbE 10/100/1000 intégré		
(Laptop) i7		Sans fil:	Carte Wi-Fi 802.11 et Bluetooth 4 minimum		
		Disque Dur HD:	Disque SSD 500Go minimum		
		Ecran:	Écran Full HD minimum, OLED maximum de 16 pouces minimum		

Article	Quantité	Sp	pécifications requises	Caractéristiques garanties par le soumissionnaire	Commentaires éventuels et renvois vers la documentation
		Ports:	Ports: 1 port USB Type-C, 2 ports USB Type-A, 1 port HDMI		
		Batterie:	Li-ion avec 6 heures d'autonomie minimum		
		Logiciels - productivité et Finance:	Office Pro 19 activé, Chrome, Antivirus		
			Caméra HD		
		Souris externe:	Sans fil USB Type A		
		Cable de sécurité	verrouillage à chiffres ou avec clé, câble de 2 m minimum		
		Licence:	Windows 11 Pro 64		
		Système:	Android 7 minimum		
		Processeur:	Multi Core 1.5 GHz minimum		
Tablette	18	Mémoire:	RAM : 3 Gb minimum Stockage : 32 Go minimum Support Micro SD		
Android		Ecran:	10,5" maximum		
,		Camera:	Arrière 5MP minimum Avant 2 MP minimum		
		Norme IP:	Norme IP 52		
		Alimentation:	USB Type C, Chargeur		

A	rticle	Quantité	Sp	ecifications requises	garanties par le	Commentaires éventuels et renvois vers la documentation
			Connectivité:	Wifi 3G minimum Bluetooth Port USB Type-C GPS		
			Batterie:	7000 mAh minimum		

#### 6.11 Offre financière

#### 6.11.1 Formulaire d'offre de prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux dispositions du **CSC\_GIN170101T-10073**, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le CSC et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Les prix unitaires et les prix globaux de chacun des postes de l'inventaire sont établis en respectant la valeur relative de ces postes par rapport au montant total de l'offre. Tous les frais généraux et financiers, ainsi que le bénéfice, sont répartis sur les différents postes proportionnellement à l'importance de ceux-ci.

La taxe sur la valeur ajoutée fait l'objet d'un poste spécial du métré récapitulatif ou de l'inventaire, pour être ajoutée au montant de l'offre. Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public conformément aux dispositions du **CSC\_GIN170101T-10073**, aux prix suivants, exprimés en euros et hors TVA :

Lot 1: € HTVA
Lot 2: € HTVA
Lot 3: € HTVA
Pourcentage TVA:%.
En cas d'approbation de la présente offre, le cautionnement sera constitué dans les conditions et délais prescrits dans le cahier spécial des charges.
L'information confidentielle et/ou l'information qui se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux est clairement indiquée dans l'offre.
Afin de rendre possible une comparaison adéquate des offres, les données ou documents mentionnés cidessous ou au point « Récapitulatif des documents à remettre », dûment signés, doivent être joints à l'offre.
Certifié pour vrai et conforme,
Signature(s) manuscrite originale + nom:

#### 6.11.2 Formulaire d'offre financière

#### Lot 1: Fourniture de serveurs:

N°	Désignation	Quantité	Unité	Prix Unitaire estimé	Total €
1	Serveur décentralisé	7			
2	Serveur Central	2			
	TOTAL				

#### **Date**

Signature(s) manuscrite originale et nom de la personne mandatée

Lot 2: Fourniture d'imprimantes, de scanners et d'onduleurs:

N°	Désignation	Quantité	Unité	Prix Unitaire estimé	Total €
1	Scanner Pro avec Chargeur	15			
2	Scanner sans Chargeur	2			
3	Imprimante Laser couleur	10			
4	Onduleur 2000 VA	32			
	7	Total			

#### **Date**

Signature(s) manuscrite originale et nom de la personne mandatée

Lot 3 : Fourniture d'ordinateurs et de tablettes :

N°	Désignation	Quantité	Unité	Prix Unitaire estimé	Total €
1	Tablette Android	18			
2	Ordinateur Fixe Desktop	75			
3	Ordinateur Portable (Laptop) i7	15			
	TOTAL				

#### **Date**

Signature(s) manuscrite originale et nom de la personne mandatée

#### 6.12 Récapitulatif des documents à remettre

- Fiche d'identification (formulaire 6.1)
- Déclaration d'intégrité (formulaire 6.2)
- Déclaration sur l'honneur relative aux motifs d'exclusion + joindre l'extrait de casier judiciaire du gérant, l'attestation de régularité des cotisations fiscales et sociales (formulaire 6.3)
- Données capacité économique et financière (formulaire 6.6)
- Formulaire de sous-traitance (formulaire 6.7)
- Expériences/références du soumissionnaire (formulaire 6.8)
- Prescriptions techniques requises (6.10)
- Formulaire d'offre-prix (formulaire 6.11.1)
- Formulaire d'offre financière (formulaire 6.11.2)

## 7 Instructions générales pour l'introduction des offres

- 1. L'offre doit obligatoirement être déposée sous la forme de ce chapitre au CSC. Ne pas respecter cette forme ou ne pas compléter un chapitre est considéré comme une irrégularité
- 2. L'offre technique et l'offre financière doivent être séparées dans deux enveloppes distinctes. Le numéro du marché, le nom et l'adresse du soumissionnaire doivent figurer sur le dos de chaque enveloppe. Les formulaires et documents y afférents à joindre dans l'offre technique et financière doivent être fournis selon le canevas qui suit.
- 3. Lorsque deux ou plusieurs entités souhaitent s'associer pour soumissionner au présent marché, ils doivent fournir un accord de groupement dans lequel figure les signatures des personnes habilitées à le faire. Tous les documents demandés au chef de file dans le cadre du présent marché doivent être **également fournis par tous les commanditaires**.
- 4. Les endroits qui sont à compléter dans l'offre sont indiqués en surbrillance jaune dans les modèles/canevas d'offre technique et financière.

Nom de la firme :	•••••
-------------------	-------

## Offre technique

Pour le marché CSC GIN170101T-10073

Marché de « fourniture des équipements informatiques complémentaires des centres d'état civil et des partenaires du projet de digitalisation de l'état civil guinéen »

Intercalaire 1
Formulaire d'identification
<u>Instruction</u> : remplir le formulaire, signer, indiquer le nom du signataire, joindre dans le dossier

#### Formulaire d'identification

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici:

https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed

#### I. DONNÉES PERSONNELLES

NOM(S) DE FAMILLE

PRÉNOM(S)

DATE DE NAISSANCE

JJ MM AAAA

LIEU DE NAISSANCE PAYS DE NAISSANCE

(VILLE, VILLAGE)

TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ

CARTE D'IDENTITÉ PASSEPORT PERMIS DE CONDUIRE<sup>12</sup> AUTRE<sup>13</sup>

PAYS ÉMETTEUR

NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ

NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL<sup>14</sup>

ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE

CODE POSTAL BOITE POSTALE VILLE

RÉGION 15 PAYS

TÉLÉPHONE PRIVÉ COURRIEL PRIVÉ

#### II. DONNÉES COMMERCIALES

Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.

Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?

NON

NOM DE

L'ENTREPRISE (le cas échéant)

NUMÉRO DE TVA

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

LIEU DE

L'ENREGISTREMENT VILLE

**PAYS** 

DATE

OUI

SIGNATURE

66

<sup>12</sup> Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

 $<sup>^{\</sup>rm 14}\,\rm Voir\,le$  tableau des dénominations correspondantes par pays.

<sup>15</sup> Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b

NOM OFFICIEL <sup>16</sup>						
NOM COMMERCIAL (si différent) Erreur! Insertion automatique non définie.						
ABRÉVIATION						
FORME JURIDIQUE						
ТҮРЕ	A BUT LUCRATIF					
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATI	F ONG <sup>17</sup>	OUI NON			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL <sup>18</sup>						
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE						
(le cas échéant)						
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL VILLE PAYS						
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL  JJ MM AAAA						
NUMÉRO DE TVA						
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL						
CODE POSTAL BOITE POSTALE			VILLE			
PAYS			TÉLÉPHONE			
COURRIEL						
DATE	CACHET					
SIGNATURE DU REPRÉS AUTORISÉ	ENTANT					

CSC\_GIN170101T-10073

67

<sup>16</sup> Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

<sup>17</sup> ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

<sup>18</sup> Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici /

https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b

NOM OFFICIEL <sup>19</sup>						
Erreur! Insertion automatique non définie.						
ABRÉVIATION						
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL <sup>20</sup>						
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE						
(le cas échéant)						
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL VILLE PAYS						
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL  JJ MM AAAA						
NUMÉRO DE TVA						
ADRESSE OFFICIELLE						
CODE POSTAL BOITE POSTALE VILLE						
PAYS TÉLÉPHONE						
COURRIEL						
DATE						
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ						

Date

Signature(s) manuscrite originale et nom de la personne mandatée

<sup>19</sup> Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

<sup>20</sup> Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

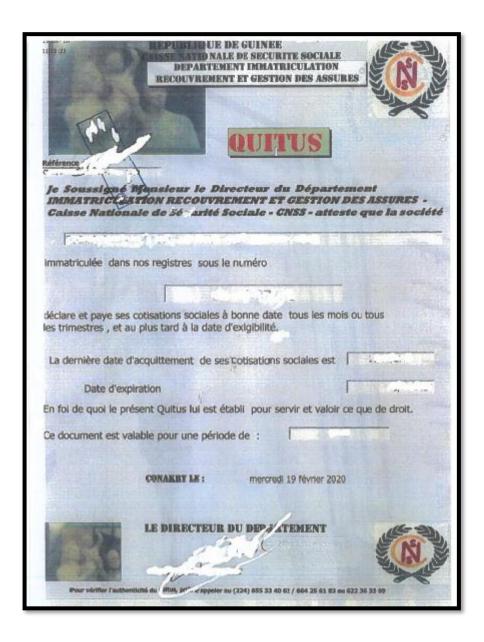
Nom et prénom du soumissionnaire	
ou dénomination de la société et	
forme juridique	
Institution financière :	
IBAN:	
C-1-C	
Code Swift :	
Code banque:	
code banque.	
Code agence:	
N° de compte :	
•	
Ouvert au nom de:	

Date

Signature(s) manuscrite originale et nom de la personne mandatée

Intercalaire 2
Attestation de régularité des cotisations sociales
<u>Instruction</u> : joindre l'attestation récente (<3 mois) dans le dossier.
<u>ATTENTION</u> : Il faut l'attestation de <u>régularité</u> (pas des copies de versement, des déclarations de toute origine). Pour les soumissionnaires guinéens, vous trouvez ci-après le spécimen. Pour les soumissionnaires étrangers, joindre l'équivalent de leur pays d'origine
<u><b>Régularité</b></u> veut dire qu'on paye régulièrement ses obligations sociales (donc pas pour quelques mois)

#### Attestation de régularité sociale (exemple)



#### **Intercalaire 3**

## Attestation de régularité fiscale

**Instruction**: joindre l'attestation récente (< 3 mois) dans le dossier.

<u>ATTENTION</u>: Il faut l'attestation de <u>régularité</u> (pas des copies de versement, des déclarations de toute origine...). Pour les soumissionnaires guinéens, vous trouvez ci-après le spécimen. Pour les soumissionnaires étrangers, joindre l'équivalent de leur pays d'origine

**Régularité** veut dire qu'on paye régulièrement ses obligations fiscales (donc pas pour quelques mois...)

#### Attestation de régularité fiscale (exemple)



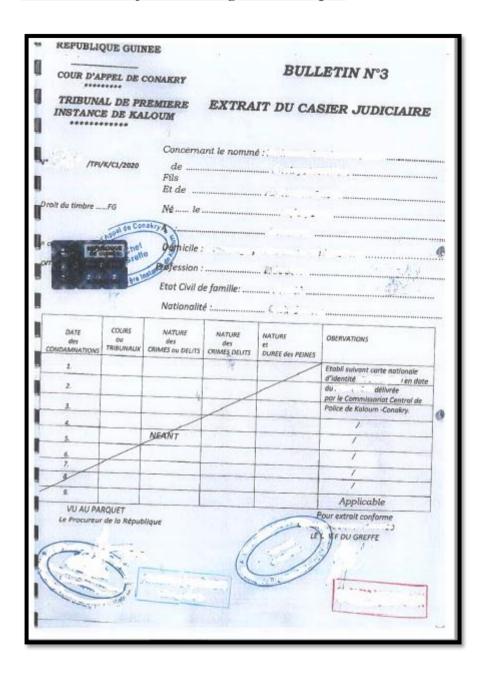
## Extrait du casier judiciaire

**Instruction**: joindre l'extrait (< 3 mois) dans le dossier.

<u>ATTENTION</u>: Le soumissionnaire est tenu de fournir l'extrait du casier judiciaire du **gérant** de la société. Pour les soumissionnaires guinéens, vous trouvez ci-après le spécimen. Pour les soumissionnaires étrangers, joindre l'équivalent de leur pays d'origine.

Aucun autre document (p.e des déclarations de non-poursuite ou de non-faillite) ne peut remplacer cet extrait.

#### Extrait du casier judiciaire du gérant (exemple)



## Les statuts du soumissionnaire et/ou les documents officiels

#### **Instruction**:

Le soumissionnaire doit fournir des documents récents (statuts ou décision de conseil d'administration ou acte notarié) afin de nous permettre d'identifier le/les personne (s) pouvant engager la société. L'ensemble des documents à signer dans le cadre du présent marché doit être signé par la personne habilitée à le faire.

Lorsque le(s) mandataire(s) habilité(s) à engager la société souhaite(nt) désigner une autre personne pour le faire, ils doivent fournir une procuration de signature dans le cadre du présent marché (et à son tour être habilité à le faire). Se donner soi-même une procuration est un non-sens.

<u>ATTENTION</u>: Les preuves doivent être sans ambiguïté.

#### <u>Documents à joindre ici :</u>

## <u>Déclaration d'intégrité pour les</u> <u>soumissionnaires</u>

<u>Instruction</u>: remplir le formulaire (ci-après), indiquer le nom du signataire + la signature manuscrite et la mention manuscrite lu et approuvé.

#### Déclaration d'intégrité pour les soumissionnaires

Concerne le soumissionnaire : A remplir)

Domicile / Siège social:

Référence du marché public : GIN170101T-10073

À l'attention de Enabel,

Par la présente, je / nous ....., agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

1)	2	H	Δ
$\nu$	а	L	U

Fait à .....le .....le

<u>Signature manuscrite originale (avec la mention manuscrite lu et approuvé) / nom :</u>

<b>-</b>			
<b>Interca</b>	191	PA	$\neg$
IIIIIII Ca	LUL		_/

## <u>Déclaration sur l'honneur relative aux</u> <u>motifs d'exclusion</u>

<u>Instruction</u>: remplir le formulaire (ci-après), indiquer le nom du signataire + la signature manuscrite et la mention manuscrite lu et approuvé.

#### Déclaration sur l'honneur relative aux motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous..., agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants:

- Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une <u>décision judiciaire ayant force de chose jugée</u> pour l'une des infractions suivantes
  - 1° participation à une **organisation criminelle**;
  - 2° corruption;
  - 3° fraude;
  - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
    - 5° blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme;
    - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains.
    - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal**.
  - 8° la création de sociétés offshore

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.

- 2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au <u>paiement d'impôts et taxes</u> <u>ou de cotisations de sécurité sociale</u> pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales ;
- 3. le soumissionnaire est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;
- 4. le soumissionnaire <u>ou un de ses dirigeants</u> a commis une <u>faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité.</u>

Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :

- c. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels juin 2019
- d. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption juin 2019;
- e. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
- f. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations;
- g. lorsque Enabel dispose d'élements suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;

6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.

Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

- 7. des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.
- 8. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <a href="https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies">https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies</a>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <a href="https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue">https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue</a>

https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive\_measures-2017-01-17-clean.pdf

#### Pour la Belgique:

 $\frac{https://finances.belgium.be/fr/sur\_le\_spf/structure\_et\_services/administrations\_generales/tr%C3\%A9soreri\_e/contr%C3\%B4le-des-instruments-1-2$ 

9. Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

Le soumissionnaire déclare formellement être en mesure, sur demande et sans délai, de fournir les certificats et autres formes de pièces justificatives visés, sauf si:

- a. Enabel a la possibilité d'obtenir directement les documents justificatifs concernés en consultant une base de données nationale dans un État membre qui est accessible gratuitement, à condition que le soumissionnaire ait fourni les informations nécessaires (adresse du site web, autorité ou organisme de délivrance, référence précise des documents) permettant à Enabel de les obtenir, avec l'autorisation d'accès correspondante;
- b. Enabel est déjà en possession des documents concernés.
- c. Pour ce marché, le soumissionnaire devra joindre :
- Extrait du casier judiciaire du gérant de la société à jour
- Attestation de régularité des cotisations sociales à jour
- Attestation de régularité des cotisations fiscales à jour

Le soumission	inaire cons	ent forme	ellement	à ce	que	Enabel	ait	accès	aux	documents	jus	tificatifs
étayant les info	ormations f	fournies d	lans le pr	ésent	t doc	ument.						

Date	
Fait à le	
Signature manuscrite origina	le (avec la mention manuscrite lu et approuvé) / nom :

# Données capacité économique et financière + Comptes annuels agréés à joindre à l'offre

#### **Instruction**:

Remplir le formulaire (ci-après), signer, indiquer le nom du signataire, joindre les états financiers des trois derniers exercices approuvés (cachet + signature) par un expert-comptable (2020; 2021). Les états financiers doivent contenir un bilan, un compte de résultat et les annexes (créances, dettes, ...)

## Données capacité économique et financière + Comptes annuels agréés à joindre à l'offre

Pour chacun des lots de ce marché, le soumissionnaire doit avoir réalisé un chiffre d'affaires cumulé au cours des deux derniers exercices (2020 et 2021) au moins égal à :

Lot 1: 60.000 euros
Lot 2: 50.000 euros
Lot 3: 140.000 euros

Pour obtenir plus d'un lot, le soumissionnaire devra disposer du cumul de chiffres d'affaires requis pour les lots concernés. Par exemple un prestataire qui soumissionne à la fois pour les lots 1, 2 et 3 doit avoir un chiffre d'affaires de

250 000 € (60 000 € + 50 000 € + 140 000 €).

Il joindra à son offre une déclaration relative au chiffre d'affaires total réalisé pendant les deux derniers exercices à moins que le chiffre d'affaires total soit mentionné dans les comptes annuels approuvés qui peuvent être consultés via le guichet électronique (il s'agit des comptes annuels déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique, libellés selon le schéma comptable complet, ou selon le schéma comptable raccourci dans laquelle la mention facultative du chiffre d'affaires total réalisé, a été complétée).

#### Le soumissionnaire doit remplir et signer le tableau ci-dessous :

Données financières	2020 en EURO	2021 en EURO	Moyenne en EURO
Chiffre d'affaires annuel			
Chiffre d'affaires annuel, lié au domaine du présent marché			

			• • •	1	1		1 1	• 7	٠.	-
6	ы	gnature	Origina	du mana	าก	taira	ทา	וזר	11	
V	ш	gnature	ULISIIIA	iu iiiaiiv	лa	tant	па	דדט	ıι	·

Nom at citilation all manageair	et situation du mandataire hal	21 1	1+6
---------------------------------	--------------------------------	------	-----

.....

Lieu, date:

## Le soumissionnaire doit également joindre à son offre ses Comptes annuels approuvés des 2 derniers exercices à savoir : 2020 et 2021

La capacité financière du soumissionnaire sera jugée sur base des comptes annuels approuvés des trois dernières années déposées auprès de la Banque Nationale de Belgique. Les soumissionnaires qui ont déposé les comptes annuels approuvés auprès de la Banque Nationale de Belgique, ne sont pas tenus de les joindre à leur offre, étant donné que le pouvoir adjudicateur est à même de les consulter via le guichet électronique de l'autorité fédérale

Les soumissionnaires qui n'ont pas déposé les comptes annuels approuvés des deux dernières années comptables auprès de la Banque Nationale de Belgique, sont tenus de les joindre à leur offre. Cette obligation vaut également pour les comptes annuels approuvés récemment et qui n'ont pas encore été déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique, parce que le délai légal accordé pour le dépôt de ceux-ci n'est pas encore échu. Pour les entreprises individuelles, il convient de faire rédiger un document reprenant tous les actifs et tous les passifs par un comptable IEC ou un réviseur d'entreprise. Ce document doit être certifié conforme par un comptable IEC agréé ou par le réviseur d'entreprise, selon le cas. Le document doit refléter une situation financière récente (datant de 6 mois au maximum, à compter de la date d'ouverture des offres). Au cas où l'entreprise n'a pas encore publié de compte annuel, un bilan intermédiaire certifié conforme par le comptable IEC ou par le réviseur d'entreprise suffit.

Les entreprises étrangères doivent joindre également à leur offre les comptes annuels approuvés des deux dernières années ou un document reprenant tous les actifs et tous les passifs de l'entreprise. Au cas où l'entreprise n'a pas encore publié de compte annuel, un bilan intermédiaire certifié conforme par le comptable ou par le réviseur d'entreprise ou par la personne ou l'organisme qui exerce ce type de fonction dans le pays concerné suffit.

L'attention du soumissionnaire est par ailleurs attirée sur le fait qu'il peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Les règles suivantes sont alors d'application :

- Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d'autres entités, il apporte au pouvoir adjudicateur la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant l'engagement de ces entités à cet effet.
- Le pouvoir adjudicateur vérifiera, si les entités à la capacité desquelles l'opérateur économique entend avoir recours remplissent les critères de sélection et s'il existe des motifs d'exclusion dans leur chef.

Dans les mêmes conditions, un groupement de candidats ou de soumissionnaires peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou celles d'autres entités.

## Effectifs du soumissionnaire

<u>Instruction</u>:\_remplir le formulaire (ci-après), signer, indiquer le nom du signataire, joindre dans le dossier

#### Effectifs du soumissionnaire

<u>Le soumissionnaire doit compléter et signer le tableau relatif à ses effectifs cidessous.</u>

Effectif moyen	Année p (2020)	récédente	Dernier ex	xercice (2021)	Exercice	en cours
	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché
Personnel permanent						
Autre personnel						

Signature originale du mandataire habilité
Nom et situation du mandataire habilité
Lieu, date :

## Références du soumissionnaire

<u>Instruction</u>:\_remplir les formulaires (ci-après), signer, indiquer le nom du signataire, joindre dans le dossier

Les soumissionnaires fourniront les PV de réception définitive ou les attestations de bonne exécution et les contrats des travaux exécutés au cours des trois dernières années. Les informations qui doivent figurer dans ces attestations sont le montant du marché exécuté, sa durée, l'entité ayant exécuté ce marché (et la part exécutée par chaque entité si dans le cadre de la formation d'un groupement). A défaut, le/les soumissionnaire(s) doivent fournir des documents nous permettant d'identifier ces informations (PV de réception définitive, ...).

#### Références du soumissionnaire

Pour chacun des lots de ce marché, le soumissionnaire doit disposer des **références** suivantes exécutées au cours des 3 dernières années (2019, 2020, 2021):

#### **Lot 1:**

Disposer d'une référence similaire (vente de matériels et d'équipements informatiques) d'au moins 60.000 euros.

#### Lot 2:

Disposer d'une référence similaire (vente de matériels et d'équipements informatiques) d'au moins 40.000 euros.

#### Lot 3:

Disposer d'une référence similaire (vente de matériels et d'équipements informatiques) d'au moins 140.000 euros.

Pour obtenir plus d'un lot, le soumissionnaire devra disposer du cumul de chiffres d'affaires requis pour les lots concernés. Par exemple un prestataire qui soumissionne à la fois pour les lots 1, 2 et 3 doit avoir un chiffre d'affaires de 240 000  $\bigcirc$  (60 000  $\bigcirc$  + 40 000  $\bigcirc$  + 140 000  $\bigcirc$ ).

Le matériel pour les 3 lots doit répondre aux normes européennes (CE). Le prestaire doit fournir le certificat de conformité de cette norme.

Intitulé / description des services / lieux	Montant total en €	Nom du client	Année entre 2019 - 2021

Pour les références présentées dans le tableau ci-dessus, veuillez joindre les copies des références et certificats signés par les autorités contractantes (PV de réception définitive ou le certificats/attestation de bonne exécution sans réserve majeure) ainsi que la copie du contrat. La présentation d'un contrat seul ne constitue pas une preuve de bonne exécution.

Signature manu	scrite
Lieu, date :	

## **Sous-traitance**

<u>Instruction</u>:\_remplir les formulaires (ci-après), signer, indiquer le nom du signataire, joindre dans le dossier

#### Sous-traitance

Le soumissionnaire indique dans le tableau ci-dessous la part du marché qu'il a éventuellement l'intention de sous-traiter.

Nom et forme juridique	Adresse / siège social	Objet

Signature n	nanuscrite :
•••••	••••••
Lieu, date	

## **Dossier technique**

#### **Instruction**:

Le soumissionnaire doit joindre ci-après un dossier technique structuré dans lequel il décrit les éléments repris ci-après.

Le matériel doit satisfaire aux caractéristiques minima (substantielles) requises présentées dans le tableau ci-dessous.

Pour chaque caractéristique requise, le soumissionnaire doit indiquer les caractéristiques du matériel qu'il propose dans la colonne « Caractéristiques garanties par le soumissionnaire » Ces données sont également attestées par les documents suivants à fournir obligatoirement :

- Photos du matériel proposé (2 au minimum) de bonne qualité.
- Fiche technique détaillée du constructeur contenant les principales caractéristiques requises.
- Une description technique exhaustive associée de photographies si des caractéristiques essentielles ne figurent pas dans les fiches techniques détaillées du constructeur.

Les documents se complétant, ceux-ci doivent permettre à l'autorité contractante de vérifier la conformité de la fourniture proposée sans rentrer en contact avec le soumissionnaire.

Les spécifications techniques essentielles exigées sont les suivantes :

## Dossier technique - Exigences essentielles - lot 1

Article	Quantit é		Spécifications requises	Caractéristiques garanties par le soumissionnaire	Commentaires éventuels et renvois vers la documentation
		Type :	Tour		
		CPU:	1x1, 6 core minimum		
		RAM :	Entre 1x32 Gb DDR-4 minimum et 2x32 Gb DDR-4 maximum		
Serveur décentralisé	7	Alimentation :	Double alimentation 900 W maximum/Remplaçable à chaud		
	,	Interfaces :	2 ports Giga Ethernet, RJ45		
		Disque Dur HD :	3 x 600 Go minimum		
		Kit montage :	1 support serveur 5U		
		Mise en Service :	Installation et configuration des serveurs avec Debian ou autres distributions dérivées.		
		Format :	Serveur rackable 2U minimum		
		CPU:	2x1, 8 core minimum		
		RAM :	1x32 Gb DDR-4 minimum, 2x32 Gb DDR-4 maximum		
Serveur Central		Alimentation :	Double alimentation 900 W maximum / Remplaçable a chaud		
Serveur Centrur		Interfaces :	2 ports Giga Ethernet Rj45		
		•	4 x 1,6 To minimum		
	2	Kit montage RACK	Rails et vices rack 19 " 2U minimum (conformément au serveur proposé)		
	2	Mise en Service	Installation des serveurs sur site avec Debian ou autres distributions dérivées.		

## Dossier technique - Exigences essentielles lot 2

Article	Quantité	Spécif	ications requises	Caractéristiques garanties par le soumissionnaire	Commentaires éventuels et renvois vers la documentation
		Туре:	Imprimante couleur Laser		
		Résolution de			
		l'impression:	600 x 600 dpi minimum		
		Formats de papier:	Au moins A4, A5		
		Vitesse de impression:	15 ppm minimum		
	10	Grammage papier du			
		chargeur :	60 à 163 g/m²		
		Vitesse du processeur:	500 MHZ minimum		
IMPRIMANTE		Impression recto/verso:	Impression recto verso automatique		
		Mise en réseau:	RJ45 Ethernet et Wi-Fi 802.11		
		Connectivité:	1 Port USB minimum; Wi-Fi 802.11; 1 Rj-45 Ethernet		
		Nombre de bacs papier :	Standard: 1 bac d'alimentation minimum		
		Alimentation:	Consommation 700 W maximum		
		Systèmes d'exploitation compatibles:	Windows 10 minimum		

Article	Quantité	Spécifi	ications requises	Caractéristiques garanties par le soumissionnaire	Commentaires éventuels et renvois vers la documentation
		Résolution de la numérisation:	1.200 DPI (ppp) x 1.200 DPI (ppp) (horizontal x vertical)		
		Formats de papier:	A4 (21.0x29,7 cm), A5 (14,8x21,0 cm)		
		Vitesse de numérisation:	(minimum) Monochrome: 40 images/min - Couleur : 40 images/min avec A4 , résolution : 200 / 300 dpi		
Scanner pro avec	15	Grammage papier du chargeur :	50 - 128 g/m² minimum		
Chargeur	13	Capacité charger automatique:	100 pages minimum		
		Numérisation recto/verso:	Oui		
		Formats de sortie:	JPEG, TIFF, multi-TIFF, PDF		
		Connectivité:	Une entrée USB minimum		
		Gamme de tension/ Fréquence nominale:	AC 220 V - 240 V, 50 Hz - 60 Hz		
		Systèmes d'exploitation compatibles:	Windows 10 minimum		
Scanner sans		Résolution de la numérisation:	600 DPI (ppp) x 600 DPI (ppp) (horizontal x vertical)		
Chargeur	2	Formats de papier:	A4 (21.0x29,7 cm), A5 (14,8x21,0 cm)		

Article	Quantité	Spécifi	ications requises	Caractéristiques garanties par le soumissionnaire	Commentaires éventuels et renvois vers la documentation
		Formats de sortie:	JPEG, TIFF, multi-TIFF, PDF		
		Connectivité:	au moins USB		
		Gamme de tension/			
		Fréquence nominale:	AC 220 V - 240 V, 50 Hz - 60 Hz		
		Systèmes d'exploitation			
		compatibles:	Microsoft Windows 10 minimum		
		Type Onduleur:	UPS RT 2 kVA, 230 V		
		Capacité d'alimentation:	1.6kWatts / 2.0 kVA minimum		
		Température de fonctionnement:	0 - 40 °C		
		Classe de protection:	IP20		
		Tension en Entrée:	220 - 240 V		
		Fréquence en Entrée:	40 - 70 Hz Détection automatique		
Onduleur 2Kva	32	Tension en Sortie:	220 V - 240 V		
Official Zitva		= =	bypass Interne (automatique et manuel) 4500 Watt / 5000 VA minimum		
		Température de fonctionnement:	0 - 40 °C		
		Classe de protection:	IP20 minimum		
		Tension en Entrée:	220 - 240 V		
		Fréquence en Entrée:	40 - 70 Hz Détection automatique		

Article	Quantité	Spécifications requises		caracteristiques	Commentaires éventuels et renvois vers la documentation
		Tension en Sortie: 220 V - 240 V			
		Bypass:	bypass Interne (automatique et manuel)		

NB: Les imprimantes doivent être livrées avec au moins 1 cartouche. Et les cartouches doivent être accessibles sur le marché guinéen.

### Dossier technique - Exigences essentielles - lot 3

Article	Quantité	Spécifications requises		Caractéristiques garanties par le soumissionnaire	Commentaires éventuels et renvois vers la documentation
		Format :	Unité Centrale et Écran		
		CPU:	Processeur i5 minimum		
Ordinateur		OS:	Windows 11 Pro 64		
Fixe		RAM:	16 Go minimum DDR4		
Desktop	75	Clavier	Clavier AZERTY avec pavé numérique		
		Périphérique de pointage:	Souris à 3 boutons minimum		
		Connecteurs vidéo:	1 VGA; 1 port HDMI (minimum)		

Article	Quantité	Spécifications requises		Caractéristiques garanties par le soumissionnaire	Commentaires éventuels et renvois vers la documentation
		Ports:	3 ports USB minimum; 1 prise combinée casque/microphone, 1 port cable réseau (minimum)		
		Sans fil: Disque Dur HD:	Carte Wi-Fi® 802.11 et Bluetooth 4 minimum SSD 512 Go minimum		
		Ecran: Connecteurs vidéo:	Ecran LCD 21" minimum, maximum 24" 1 VGA; 1 port HDMI (minimum)		

Article	Quantité	Spécifications requises		Caractéristiques garanties par le soumissionnaire	Commentaires éventuels et renvois vers la documentation
		Logiciels -			
			Office pro 19 activé,		
			Chrome, Antivirus		
		Licence:	Windows 11 Pro 64		
		СРИ:	Processeur i7 minimum		
		os:	Windows 11 Pro 64		
		RAM:	16 Go minimum		
Ordinateur Portable (Laptop) i7		Clavier	Clavier AZERTY avec pavé numérique		
(Luptop) I7			1 port HDMI (minimum)		
		Interfaces réseaux:	LAN GbE 10/100/1000 intégré		

Article	Quantité	Spécifications requises		Caractéristiques garanties par le soumissionnaire	Commentaires éventuels et renvois vers la documentation
	15	Sans fil:	Carte Wi-Fi 802.11 et Bluetooth 4 minimum		
		Disque Dur HD:	Disque SSD 500Go minimum		
		Ecran:	Écran Full HD minimum, OLED maximum de 16 pouces minimum		
		Ports:	1 port USB Type-C, 2 ports USB Type-A, 1 port HDMI		
		Batterie:	Li-ion avec 6 heures d'autonomie minimum		
		Finance:	Office Pro 19 activé, Chrome, Antivirus Caméra HD		

Article	Quantité	Spécifications requises		Caractéristiques garanties par le soumissionnaire	Commentaires éventuels et renvois vers la documentation
		Souris externe:	Sans fil USB Type A		
		Cable de sécurité	verrouillage à chiffres ou avec clé, câble de 2 m minimum		
		Licence:	Windows 11 Pro 64		
		Système:	Android 7 minimum		
		Processeur:	Multi Core 1.5 GHz minimum		
Tablette Android	18	Mémoire:	RAM: 3 Gb minimum Stockage: 32 Go minimum Support Micro SD		
		Ecran:	10,5" maximum		
		Camera:	Arrière 5MP minimum Avant 2 MP minimum		
		Norme IP:	Norme IP 52		

Article	Quantité	Spécifications requises		Caractéristiques garanties par le soumissionnaire	Commentaires éventuels et renvois vers la documentation
		Alimentation:	USB Type C, Chargeur		
		Connectivité:	Wifi 3G minimum Bluetooth Port USB Type-C GPS		
		Batterie:	7000 mAh minimum		

Nom de la firme :



#### Pour le marché GIN170101T-10073

Marché de « fourniture des équipements informatiques complémentaires des centres d'état civil et des partenaires du projet de digitalisation de l'état civil guinéen »

## Formulaire d'offre - Prix

<u>Instruction</u>: remplir le formulaire, signer, indiquer le nom du signataire, joindre dans le dossier Financier.

#### Formulaire d'offre - Prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux dispositions du CSC\_GIN170101T-10073, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le CSC et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Les prix unitaires et les prix globaux de chacun des postes de l'inventaire sont établis en respectant la valeur relative de ces postes par rapport au montant total de l'offre. Tous les frais généraux et financiers, ainsi que le bénéfice, sont répartis sur les différents postes proportionnellement à l'importance de ceux-ci.

La taxe sur la valeur ajoutée fait l'objet d'un poste spécial du métré récapitulatif ou de l'inventaire, pour être ajoutée au montant de l'offre. Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public conformément aux dispositions du CSC\_GIN170101T-10073, aux prix suivants, exprimés en euros et hors TVA :

Lot 1: .... € HTVA Lot 2: .... € HTVA Lot 3: .... € HTVA

Pourcentage TVA: .....%.

En cas d'approbation de la présente offre, le cautionnement sera constitué dans les conditions et délais prescrits dans le cahier spécial des charges.

L'information confidentielle et/ou l'information qui se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux est clairement indiquée dans l'offre.

Afin de rendre possible une comparaison adéquate des offres, les données ou documents mentionnés cidessous ou au point « Récapitulatif des documents à remettre », dûment signés, doivent être joints à l'offre.

Certifié pour vrai et conforme,

.....

Signature(s) manuscrite originale + nom:

## Formulaire d'offre financière

<u>Instruction</u>: remplir le formulaire, signer, indiquer le nom du signataire, joindre dans le dossier

#### Formulaire d'offre financière

#### Lot 1 : Fourniture de serveurs

N°	Désignation	Quantité	Unité	Prix Unitaire estimé	Total €
1	Serveur décentralisé	7			
2	Serveur Central	2			

#### Date:

#### Signature(s) manuscrite originale et nom de la personne mandatée

#### Lot 2 : Fourniture d'imprimantes, de scanners et d'onduleurs

Nº	Désignation	Quantité	Unité	Prix Unitaire estimé	<b>Total €</b>
1	Scanner Pro avec Chargeur	15			
2	Scanner sans Chargeur	2			
3	Imprimante Laser couleur	10			
4	Onduleur 2000 VA	32			

#### **Date**

#### Signature(s) manuscrite originale et nom de la personne mandatée

#### Lot 3 : Fourniture d'ordinateurs et de tablettes

N°	Désignation	Quantité	Unité	Prix Unitaire estimé	Total €
1	Tablette Android	18			
2	Ordinateur Fixe Desktop	75			
3	Ordinateur Portable (Laptop) i7	15			

#### <u>Date</u>

Signature(s) manuscrite originale et nom de la personne mandatée